

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



USTOM

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

RAPPORT ANNUEL 2022

Sur le prix et la qualité du Service Public
de la gestion des déchets

La
Récyclerie
par l'USTOM



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



Le rapport annuel, validé en Comité Syndical le 23 mai 2023, présente les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte et de traitement des déchets.

Il est transmis à l'ensemble des maires des communes, ainsi qu'aux présidents des Communautés de Communes et membres du syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs conseils municipaux et communautaires.

Son contenu est également consultable sur le site internet du syndicat : www.ustom.fr

**Présenté par Christian MALANDIT-SALLAUD,
Président de l'USTOM.**

Établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Impression sur papier recyclé.

Sommaire

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

S²LO

Le mot du Président	page 4
L'USTOM en 2022, c'est ...	page 6
1. Présentation	
1. L'histoire d'un service public	page 9
2. Le territoire d'application	page 10
3. La gouvernance du syndicat	page 11
4. Les sites de l'USTOM	page 12
5. Le patrimoine	page 13
2. Ressources humaines	
1. Les effectifs	page 15
2. Les formations	page 16
3. L'absentéisme et l'accidentologie	page 17
3. Collectes et tonnages	
1. Présentation générale des collectes	page 20
2. La collecte en point d'apport volontaire	page 21
3. La collecte en porte à porte	page 22
4. La collecte en déchetteries	page 26
4. La Recyclerie	
1. La recyclerie en chiffres	page 29
2. L'évolution des recettes	page 30
5. Recherche de mutualisations et de financements	
1. Le PLPDMA	page 32
2. Les partenariats de l'USTOM	page 32
6. Coût du service public	
1. Les éléments stratégiques et financiers en 2022	page 34
2. Le budget de fonctionnement	page 35
3. Le budget d'investissement	page 39
7. Redevance incitative	page 42
8. Communication & prévention	
1. Les outils de 2022	page 44
2. Animations et sensibilisation	page 45
3. Les associations environnementales partenaires	page 45
4. Plateformes de traitement des déchets verts	page 45
9. Annexes	
1. Les objectifs fixés par la loi, où en sommes-nous ?	page 47
2. Tableau des indicateurs	page 48
3. Sigles et définitions	page 49
4. Population du territoire	page 50

Pour la seconde année consécutive, l'USTOM présente un bilan économique très satisfaisant, permettant d'envisager les prochaines années avec davantage de sérénité.

Le rétablissement de la situation financière du syndicat résulte de la politique engagée par les élus en 2020 que j'ai évoquée lors de la présentation du bilan de 2021, du travail accompli par les équipes qui animent le syndicat et des efforts consentis par les usagers.



Je salue tout d'abord l'implication de mes collègues élus du Bureau qui s'investissent à mes côtés en vue d'élaborer la stratégie et la mise en œuvre des décisions du Conseil Syndical, approuvées à l'unanimité.

Je tiens ensuite à remercier la soixantaine de femmes et d'hommes qui œuvrent chaque jour pour assurer les missions de service public qui leur sont confiées, sans ménager leur peine ni leur santé, parfois. Leur professionnalisme grandissant, la recherche de l'efficacité dans leurs domaines de compétences respectifs, le respect des règles et des orientations fixées ont permis, au-delà de la situation financière, de restaurer l'image et la qualité de service de l'USTOM auprès des usagers et de leurs édiles.

Ce résultat est aussi et avant tout celui de vous tous, usagers et acteurs institutionnels, qui êtes engagés sur la voie de la réduction des déchets et qui êtes toujours plus nombreux à maîtriser le geste de tri, par conscience environnementale, mais aussi guidés par la conviction qu'ensemble, nous pouvons agir sur la facture.

Les moyens dégagés permettent de lancer de nouveaux projets et d'accélérer les adaptations techniques et comportementales nécessaires à long terme. Sans conteste, la bataille pour détourner et valoriser les biodéchets constitue un nouvel enjeu plein de promesses. Il implique de repenser nos habitudes traditionnelles, centralisées et mécanisées, pour envisager un travail collaboratif maillant le territoire. En effet, l'idée consiste à traiter autant que possible les biodéchets et les déchets verts à l'endroit où ils sont produits afin d'éviter un transport et un stockage ultime coûteux.

Pour ce faire, le plan d'actions de l'USTOM engagera des moyens importants et s'appuiera sur les acteurs associatifs locaux pour accompagner le compostage individuel et collectif, dans les différentes zones du territoire. Dès ce début 2023 est lancée une campagne de formation au compostage pour les premiers volontaires ayant répondu à l'enquête diffusée avec le numéro 4 du P'tit Vert ; les personnes formées par nos partenaires CISSO et Au-Ras-du-Sol repartent avec un composteur et un bio-seau gratuits.

Pour compléter le dispositif sur le volet déchets verts, un service de broyage à domicile sera expérimenté courant 2023, s'appuyant également sur des

acteurs locaux sélectionnés à partir de notre cahier des charges. Cette vient en complément de l'intervention en régie d'un broyeur professionnel sur les déchetteries et les plateformes communales ou privées existantes ou à créer.

Nos services sont mobilisés pour rechercher de nouvelles ressources et idées au travers de partenariats, notamment avec les syndicats voisins, pour accompagner ces efforts significatifs, inscrits dans le budget 2023.

La réduction de 18 à 15 levées forfaitaires décidée fin 2022 ne constitue pas une réduction de service, la fréquence de collecte en porte à porte restant la même ; cette mesure traduit les efforts collectifs réalisés jusqu'à présent, dont seuls pâtiront ceux qui s'en exonéreront. La fraction fermentescible qui sera détournée par le compostage est un levier puissant pour faire baisser, dans le temps, le tonnage de déchets produits et limiter la croissance naturelle des coûts de stockage et de transport. Avec une production de 165 Kg d'ordures ménagères /hab. (contre 174 Kg en 2020 et 2021), et 500 Kg/hab. tous déchets confondus (contre 536 Kg en 2021), il reste encore du chemin à faire pour atteindre les 30% de réduction fixés par la nouvelle gouvernance en 2020.

Au-delà de la réalisation de nos objectifs et de nos projets en matière d'investissements, de la mise en œuvre et de la réussite de notre politique bio-déchets, de la maîtrise de nos dépenses dans l'intérêt des 35 000 usagers, l'USTOM se doit de mettre tout en œuvre afin de parvenir pour 2024 à :

- la réduction du taux de TVA sur la redevance,
- la mise en place de la mensualisation.

Le challenge est d'importance, tous les leviers possibles qu'ils soient administratifs (préfet, DGFIP), juridiques (recours à un avocat fiscaliste) et parlementaires (députés, sénateurs) doivent être actionnés.

Le chemin est tracé, il est ardu, mais une nouvelle dynamique s'installe. Il ne tient qu'à nous, usagers, acteurs et équipes de l'USTOM, de nous inscrire dans les challenges de demain.

Christian MALANDIT-SALLAUD, Président de l'USTOM



Administration, redevance incitative & comptabilité :

- La mise en place de la livraison gratuite de conteneurs de collecte à domicile pour une première dotation ou un échange et le recrutement d'un agent pour accompagner ce nouveau service.
- Le développement de la relation client avec les usagers avec une prise en charge informatique ciblée et le suivi de leurs demandes.
- Le jugement favorable de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 22 avril 2022 donnant raison à l'USTOM et à la CDC du Réolais en Sud Gironde, contre une association d'usagers, confortant ainsi le maintien de la grille tarifaire appliquée depuis 2014 malgré l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- Le recrutement de la responsable du service de la redevance incitative (RI), également en charge du service conteneurisation.
- La préparation d'une expérimentation de facturation aux propriétaires dans les villes-centres du territoire.
- La présentation des rapports conclusifs pour les deux études lancées en 2020 et 2021 : l'une sur les biodéchets et l'autre sur l'optimisation du service public de gestion des déchets.
- La signature d'un bail emphytéotique avec le groupe TOTAL pour un futur projet de centrale photovoltaïque sur le site de Rimons.
- L'élection d'un nouveau collège de représentants du personnel pour siéger au sein du CSTL (formule rénovée du Comité Technique).

Communication & prévention :

- La diffusion de deux bulletins semestriels « Le P'tit Vert ».
- La finalisation de l'étude sur la gestion de proximité des biodéchets.
- L'expérimentation favorable du compostage partagé sur les communes de Sainte-Foy-la-Grande, Castillon-la-Bataille et Saint-Ferme.
- Le vote de la stratégie biodéchets 2023-2027 pour déployer des solutions de compostage et de broyage des déchets verts.
- Le développement de partenariats avec les associations environnementales : CIS-SO, Au Ras du Sol et CastiLab.
- La sensibilisation de 1 300 usagers par l'ambassadeur du tri.
- La diffusion de cinq vidéos explicatives sur le circuit des déchets via le site internet et auprès des écoles.
- La mise en place de l'application Clean4Green sur le territoire en collaboration avec les mairies partenaires.
- L'organisation de 9 animations de sensibilisation portées sur le tri des déchets réalisées dans des écoles
- L'animation de 2 café-compost organisés à Saint-Ferme et Castillon-la-Bataille, avec l'organisation d'une animation sur le broyage dans cette dernière commune.
- L'organisation d'un « Nettoyons la nature » avec la jeunesse Réolaise et la CDC du Grand-Saint-Emilionnais.
- L'animation d'une journée de démonstration de broyage de végétaux avec le SMICVAL.

La Recyclerie :

- Une progression de la fréquentation de +8% et près de 20 000 clients.
- 95 % des tonnages entrants ont été valorisés soit grâce à une mise en vente en magasin ou envoyés vers des filières de recyclage.
- Une progression du chiffre d'affaires de 8%.
- 9 500 followers sur la page Facebook et 1 000 sur Instagram.
- 317 vides-maison réalisés.
- La visite des écoles de Saint-Quentin-du-Baron et Pessac-sur-Dordogne.
- Le soutien à 5 mairies pour l'accueil de familles ukrainiennes.
- La mise en place de collaborations avec les associations l'Embellie et CastiLab.
- L'organisation d'un marché de Noël avec 17 artisans.

Exploitation et collecte des déchets :

- Une baisse notable des tonnages d'OM (ordures ménagères), d'encombrants et de déchets verts qui a permis de maintenir l'équilibre budgétaire de l'USTOM malgré l'augmentation des prix unitaires de traitement de ces flux.
- La validation de l'achat d'un broyeur mobile qui se déplacera sur les plateformes de stockage de déchets verts, les déchetteries et le quai de transfert.
- Le lancement du projet de réhabilitation de la Recyclerie confié à une maîtrise d'œuvre pilotée par ANTEA.
- Le choix du SDEEG dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le projet d'équipement photovoltaïque de la toiture de la Recyclerie.
- Le lancement d'une étude d'implantation de panneaux photovoltaïques à Rimons.
- La validation du marché d'acquisition de nouveaux camions poly bennes pour les déchetteries.
- La création d'une plateforme pour stocker et broyer les déchets verts des usagers à Sainte-Terre.
- Le renouvellement des filières à Responsabilités Élargie des Producteurs (REP) : D3E déchet d'équipement électriques et électroniques, lampes et néons.
- Le tonnage des déchets électriques recyclés avec ECOLOGIC et les emballages ménagers retraités avec CITEO en nette augmentation.
- La sécurisation de la déchèterie de Rimons et l'installation de vidéo surveillance sur la déchèterie de Gensac.
- L'installations de plans inclinés en déchèterie pour faciliter l'accès aux gravats.
- Le lancement d'une étude de solution de collecte en bastide et centres-bourgs.
- La restitution d'une étude sur la mutualisation d'exutoire ultime en Gironde.
- La mise en place de partenariats avec d'autres EPCI : le SEMOCTOM, le SMICVAL, le SMICTOM Sud-Gironde, le SMICOTOM, la CDC Jalle Eau Bourde et la CDC Convergence Garonne.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



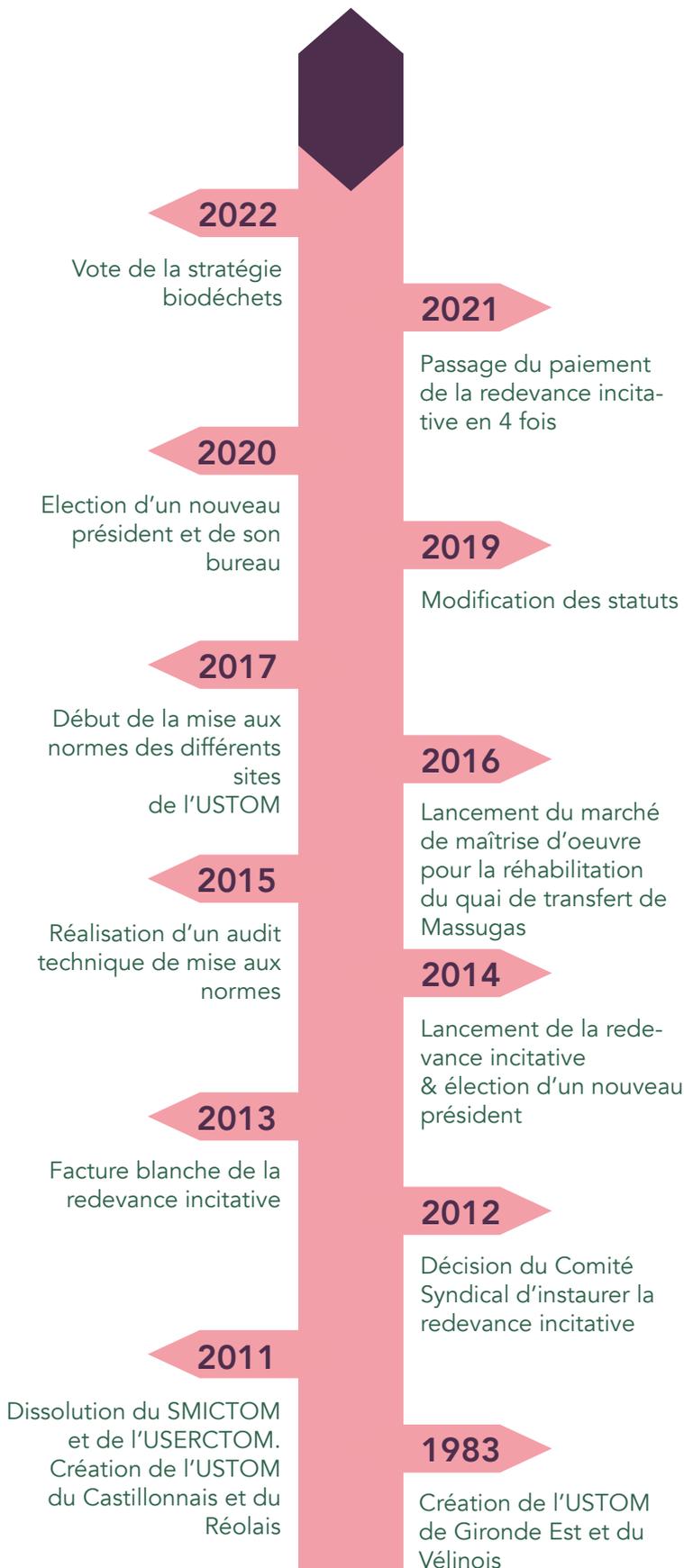
1

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



1. L'histoire d'un service public

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte inter-communal. Sa forme juridique est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), cela signifie que les compétences de collecte, de transfert, de transport et de traitement des déchets ont été déléguées à l'USTOM par les communes via les Communautés de Communes.



112
communes

6
Communautés
de communes

66 189
habitants
(D1)

L'USTOM facture, via les Communautés de Communes, le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

Depuis 2019, les apports en déchèteries et au quai de transfert des professionnels et des administrations est également facturé.

3. La gouvernance

Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Celui du 3 octobre 2019 a voté un allègement du nombre de délégués tout en maintenant la représentativité des collectivités. Ainsi, depuis 2020, le syndicat est gouverné par 39 délégués (contre 118 auparavant). Cette modification a été validée par les Communautés de Communes et l'arrêté statutaire est intervenu des services préfectoraux le 31 juillet 2020.

Ainsi, la modification des statuts du syndicat prévoit :

- 1 représentant pour chaque Communauté de Communes,
- 1 représentant par tranche de 2 200 habitants.

Communauté de Communes	Nombre de délégués titulaires
Grand Saint-Emilionnais	3
Montaigne Montravel Gurson	5
Rurales de l'Entre-Deux-Mers	5
Castillon-Pujols	8
Pays Foyen	9
Réolais en Sud Gironde	9

Soit 39 délégués titulaires et autant de suppléants, élus désignés par les Communautés de Communes.

Bureau syndical

Composition :

13 membres (1 président
+ 6 vice-présidents + 6 délégués)

Rôle : échanger sur les sujets à décider en comité, travailler sur les dossiers préparés par les services de l'USTOM et préconiser les orientations à voter.



Comité syndical

Composition :

39 délégués syndicaux
titulaires

Rôle : échanger sur les sujets, voter chaque décision qui est ensuite matérialisée par une délibération affichée au siège du syndicat et disponible sur le site internet.

Autres instances décisionnelles réglementaires :

- la commission d'appel d'offres composée de 6 titulaires élus et de 6 suppléants
- le Comité Social (cf chapitre 2 : ressources humaines)

Le président travaille également en collaboration avec les 6 vice-présidents élus à l'USTOM au travers des commissions suivantes, constituées à sa demande en septembre 2020 :

- Commission collecte, traitement, exploitation,
- Commission des sites,
- Commission environnement, prévention,
- Commission finances,
- Commission communication,
- Commission prospective et développement.

Ces commissions sont chargées de présenter des propositions au bureau qui pourront, selon leur nature, faire l'objet de délibération et de vote en comité syndical.

4. Les sites de l'USTOM



5. Le patrimoine

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

S²LOW

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

La Recyclerie



Bureaux administratifs



Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Massugas permet le regroupement et la massification des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont-bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.



Bâtiment prestataire Collecte



Atelier réparation véhicule

Plateforme de compostage



La plateforme de compostage située au quai de transfert permet le traitement d'une partie des déchets verts qui sont par la suite broyés, criblés puis mis en andains jusqu'à maturation, afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite mis à disposition gratuitement dans les 6 déchèteries, pour tous les usagers particuliers. En 2021, une partie des déchets verts a été traitée sur le site de Paprec Agro.

Chargeur et pelle



Broyeur et cribleur



Camions et bennes



Presse à carton



2

RESSOURCES HUMAINES



1. Les effectifs

Au 31 décembre 2022, la stabilité apparente des effectifs de l'USTOM recouvre une rotation significative des agents et des contrats. Ainsi, on observe :

- Le départ en retraite d'un agent titulaire, abaissant ainsi le nombre total de titulaires à 16.
- Les contrats à durée indéterminée (CDI de droit public ou privé) : l'augmentation nette d'un agent provient de la création d'un poste de polyvalent au parc. Néanmoins, dans cette catégorie, trois départs se sont traduits par des remplacements poste pour poste, dont un qui concerne le décès d'un agent de la Recyclerie.



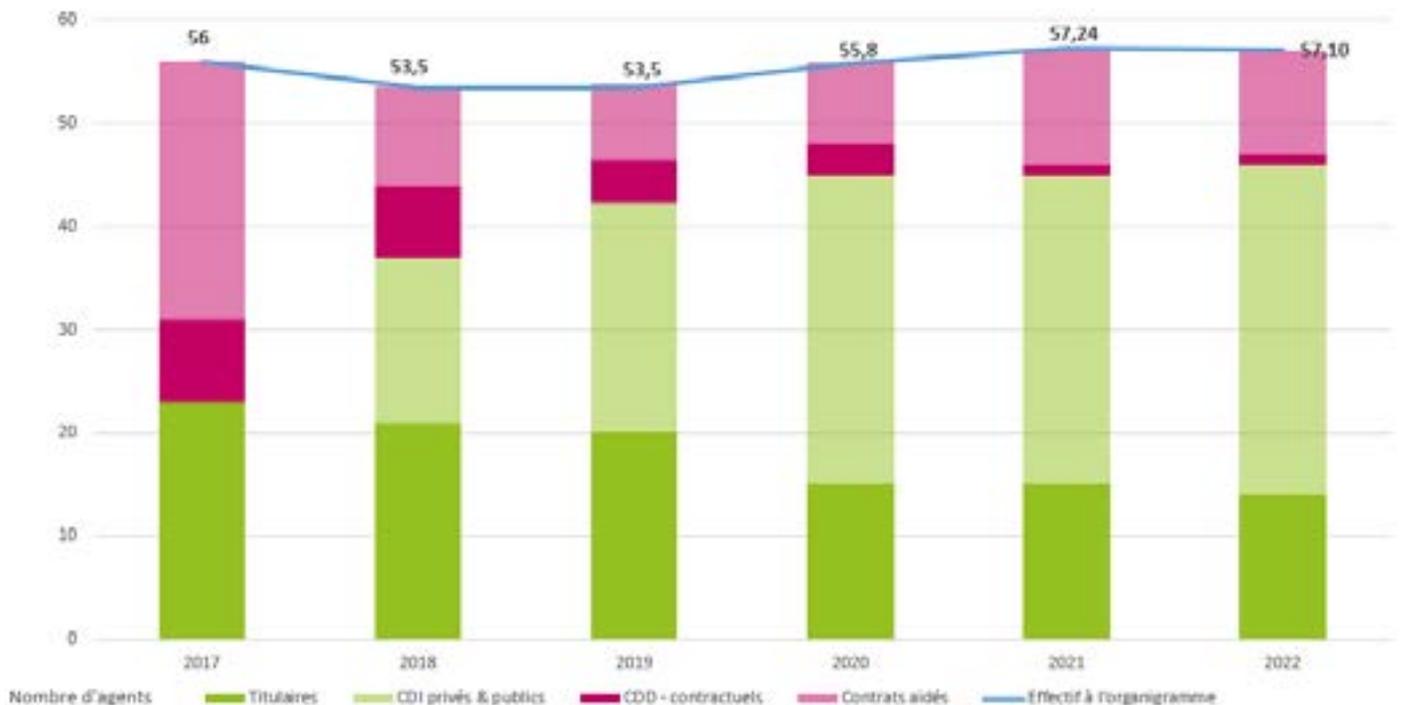
Le nombre de contrats à durée déterminée (CDD) passe de un à deux, conséquence du remplacement, début janvier 2022, d'un cadre administratif victime d'un grave problème de santé en septembre 2021.

La baisse des contrats aidés en fin d'année (-1) est conjoncturelle. Par essence, ces contrats sont à l'origine de flux de personnels importants à certains moments, notamment fin 2022 à la Recyclerie. Ces départs ont été compensés par des arrivées au cours des mois suivants. À noter : deux nouveaux contrats de ce type à la redevance-conteneurisation et en communication.

De nombreux mouvements ont ainsi eu lieu l'an passé au sein de quelques services : à la Recyclerie donc, mais également au service redevance-conteneurisation et au parc.

L'USTOM a innové en 2022 en s'ouvrant aux contrats d'apprentissage. Nous nous sommes engagés auprès de l'IUT Jean Luthier de Tours pour accueillir une étudiante au sein du service communication-prévention. Elle accompagne ainsi depuis septembre dernier les actions d'animation-prévention en milieu scolaire et les événementiels.

Évolution du nombre d'agents :



Les effectifs exprimés en termes d'ETP (Equivalents Temps Plein) ont progressé d'environ 2 personnes à 59,10 agents. Ils ne sont pas comparables aux données de l'effectif à fin décembre puisqu'ils

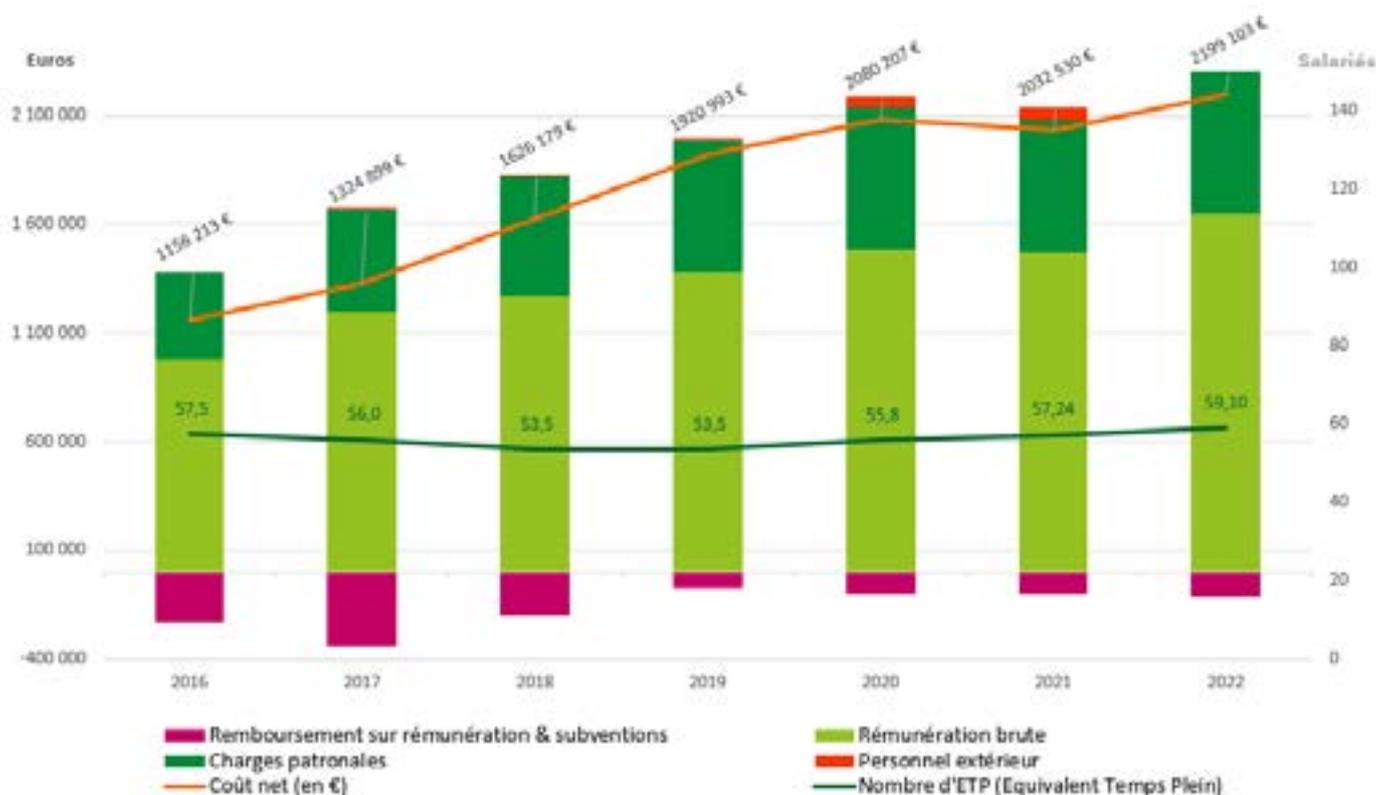
tiennent compte de toutes les entrées et sorties au cours de l'exercice

Les faits marquants de 2022 :

- La poursuite du remplacement des agents publics par des agents sous contrat privé,
- Le maintien d'une forte proportion d'emplois pérennes,
- Une rotation significative des effectifs qui se poursuivra en 2023. Au-delà de fins de carrières attendues, il s'agit souvent du départ de jeunes agents formés par l'USTOM, qui trouvent ailleurs les moyens d'évoluer professionnellement.
- Une inflation forte, compensée très variablement en termes de rémunération selon la nature des contrats, creusant ainsi de façon accélérée, un écart de situation entre agents publics et privés.

Les revalorisations du SMIC et du point d'indice CCNAD (Convention Collective Nationale des activités du Déchet) pour les contrats de droit privé ont été les suivants :

- » SMIC : +0,9% au 01/01/2022 puis 2,65% au 01/05/2022 et +2,01% au 01/08/2022,
- » CCNAD : +2,5% au 01/01/2022 puis 4,3% au 01/04/2022 et +3% au 01/08/2022.
- Sur la même période, pour les fonctionnaires :
 - » Le Point FPT a été revalorisé de +3,5% au 01/07/2022, pour compenser l'inflation sur la période 2022-2023.



Les élus se sont exprimés à plusieurs reprises en Conseil Syndical sur cet état de fait, sans solutions institutionnelles. En effet, l'existence de deux référentiels salariaux à l'USTOM est spécifique à l'environnement réglementaire des déchets et est due à la classification de l'USTOM en Service Public Industriel et Commercial (SPIC), une forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire.

2. La formation professionnelle (P1bis)

Le plan annuel de formation, mis en place depuis 2018, permet l'adaptation à l'emploi et la gestion prévisionnelle des carrières. Les formations sont mises en œuvre prioritairement lorsqu'elles sont obligatoires (mise en place et renouvellement d'habilitation) et orientées sur la sécurité, les gestes et

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents	58,01	54,83	57,5	55,81	56,67	57,1
Jours de Formation	181,5	375	193	81	118	143
Ratio jour/agent (P1 bis)	3,13	6,84	3,36	1,45	2,08	2,50

Les agents titulaires sont éligibles gratuitement aux formations du CNFPT, auquel cotisent les syndicats. Les autres salariés peuvent également accéder à des formations, selon les besoins du poste et en fonction du budget de formation voté à hauteur de 20.000 € en 2022. Après deux années restreintes par le COVID, les sessions de formation ont pu reprendre progressivement.

Parmi elles, on soulignera particulièrement :

- Les habilitations, avec notamment un permis super-lourd passé par un agent ;
- Des formations de manipulation des extincteurs et Manipulation des Robinets Incendie Armés (RIA) selon les normes de sécurité du site ;
- Des formations Sauveteurs-Secouristes du Travail (SST) ;
- Une session de formation au management pour l'encadrement.

3. L'absentéisme et l'accidentologie

294 jours ouvrés d'arrêt d'accident de travail ont été comptabilisés pour deux agents en 2022. Le nombre de jours calendaires d'accidents de travail (AT) a conjoncturellement remonté en raison même de la situation spécifique d'incapacité de travail d'un agent sur toute l'année 2022, classée administrativement en AT, mais dont les causes professionnelles ont été contestées.

Années	Nbre d'agents	Maladie		Accident du travail		Total ratio jour/agent/an
		Nbre de jours	Ratio jour/agent	Nbre de jours	Ratio jour/agent	
2017	58,01	885	15,25	229	3,95	14,88
2018	54,83	1 000	18,24	253	4,61	22,85
2019	57,5	1 139	19,81	100	1,74	21,55
2020	55,8	752	13,47	278	4,98	18,46
2021	56,67	553	9,76	135	2,42	12,18
2022	57,1 (P1)	861	15,19	294	5,27	20,46

Nbre d'agents concernés par		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-31 j	+ de 30 j	Nbre total d'agents
		Accident de travail				1		
Maladie		8	7	6	1	4	6	32

Les accidents de travail font systématiquement l'objet d'analyse des causes par le CHSCT et de propositions de décisions correctrices, techniques ou organisationnelles, afin de limiter les risques futurs. Ils sont également pris en compte dans le Document Unique des Risques Professionnels (DUER) largement documenté, amendés très régulièrement et suivis depuis plusieurs années par un partenaire et conseil externe.

861 jours ouvrés d'arrêt maladie ont été comptabilisés pour 32 agents (P1) en 2022. Il est frappant de constater que la fin de deux années de gestion de la pandémie coïncide avec le

retour d'un niveau de journées d'arrêt maladie cohérent avec la situation. Le protocole anti-COVID est toujours d'actualité, mais standardisé dans ses modalités. Le Comité Social Territorial (CST), avec la définition de niveaux d'alerte associés à des ensembles de mesures graduées (règles de distanciation, intensité du télétravail, jauges, obligations de port du masque ou de retrait, etc.).



4. Le Comité Social Territorial

Il s'agit d'une nouvelle instance de dialogue social issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ce comité est désormais la seule instance compétente pour débattre des sujets collectifs.

On compte ainsi à l'USTOM :

- 3 élus titulaires (et 3 suppléants),
- 3 agents titulaires (et 3 suppléants).

Le comité rend des avis consultatifs non-contraignants. Néanmoins, le non-respect de sa consultation peut entraîner l'annulation de la décision finale prise au terme de la procédure.

Les sujets traités par le CSTL sont variés, parmi lesquels :

- La promotion et la valorisation des parcours professionnels,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale et les aides à la protection sociale complémentaire,
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité.

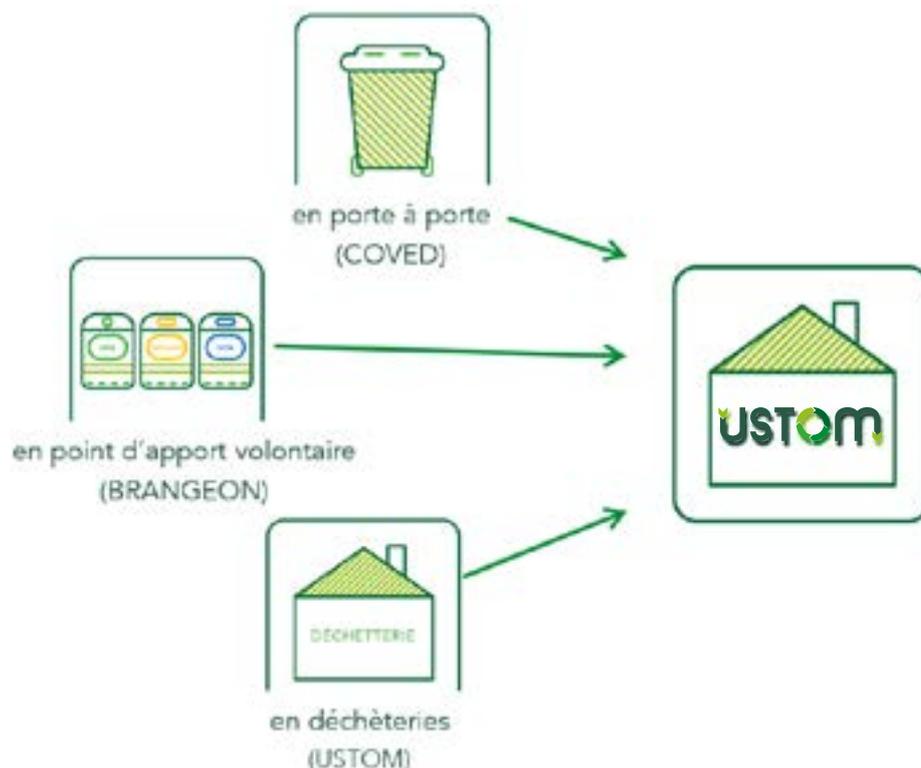
3

COLLECTES ET TONNAGES



1. Présentation générale des collectes

L'USTOM pratique trois modes de collecte différents :



La plupart des déchets collectés est transportée vers le quai de transfert de Massugas où ils sont pesés, stockés puis acheminés vers les différents exutoires de traitement.

Tableau de synthèse du service de collecte :

Flux collectés	Prestataire	Contenant Mode de collecte	Fréquence de collecte (P2)	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	COVED	Bac vert pucé en porte à porte	C1 ou C2 pour les gros producteurs (professionnels) C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre-G, Monségur, Castillon-B, Ste-Foy) C0.5 pour le reste du territoire	100%
	Brangeon	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Emballages recyclables	COVED	Bac en porte à porte	C0,5 pour tout le territoire	
	Brangeon	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	
Verre	Brangeon	Point d'apport volontaire	en fonction du remplissage	

C0,5 = collecte tous les 15 jours / C1 = collecte 1 fois par semaine / C2 = collecte 2 fois par semaine

2. La collecte en points d'apport volontaire

Cette organisation de la collecte est un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est trois à quatre fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte et les performances environnementales sont meilleures. Ce mode de collecte est en place depuis 2016 et concerne trois flux, majoritairement le verre, mais également le recyclable et une borne d'ordures ménagères, en test. Les bornes, accessibles 24h/24h, sont en déploiement constant. En 2022, ce sont 245 bornes (D6) qui maillent le territoire et permettent ainsi aux habitants une gestion sans contrainte de leurs déchets.

ZOOM sur...



...le verre

Depuis 2016, le verre est collecté uniquement en points d'apport volontaire. Ce mode de collecte a permis une économie de 300 000€ par an.

Le geste de tri du verre est bien assimilé par les habitants du territoire.

Le ratio en kg /an /habitant (P6), est cette année encore, plus performant que les données départementales, régionales et nationales.

- 1) Habitant du territoire : 44 kg/an
- 2) Néo-Aquitain : 38 kg / an
- 3) Girondin : 32 kg / an
- 4) Français : 32 kg / an

(données Sinoe 2019)



	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	P&P	PAV	Total	P&P	PAV	Total
2013	1 135	1 523	2 658	17	23	40
2014	1 084	1 579	2 663	16	24	40
2015	173	2 418	2 591	3	36	39
2016	x	2 641	2 641	x	40	40
2017	x	2 722	2 722	x	41	41
2018	x	2 672	2 672	x	40	40
2019	x	2 698	2 698	x	41	41
2020	x	2 885	2 885	x	43	43
2021	x	2 889	2 889	x	44	44
2022 (D5)	x	2 942	2 942	x	44	44
Évolution entre 2013 & 2022			10,7%			11,7%
Évolution entre 2021 & 2022			1,8%			1,8%

3. La collecte en porte à porte

3.1 Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les bacs d'ordures ménagères sont essentiellement sortis selon le nombre de levées incluses dans le forfait, 18 levées par an. Ainsi en 2022, 78.5% des usagers ont présenté leur bac selon le nombre inclus dans le forfait et 21.5% ont dépassé le forfait des 18 levées.

	Total 2017	Total 2018	Total 2019	Total 2020	Total 2021	Total 2022
Fréquence de collecte	C 0,5					
Nombre de levées	467 701	461 745	459 630	443 737	403 769	453 495
Taux de présentation	44%	43,58%	44,58%	40,82%	42,12%	45,52%

Depuis le second semestre 2015, la collecte est réalisée en C0,5, c'est-à-dire un passage tous les 15 jours, sauf pour cinq centres bourgs denses. Cette modification du rythme de collecte a permis l'augmentation du taux de présentation des bacs d'ordures ménagères, de 26% en 2015 à plus de 45.5% en 2022.

Concrètement, cela signifie que :

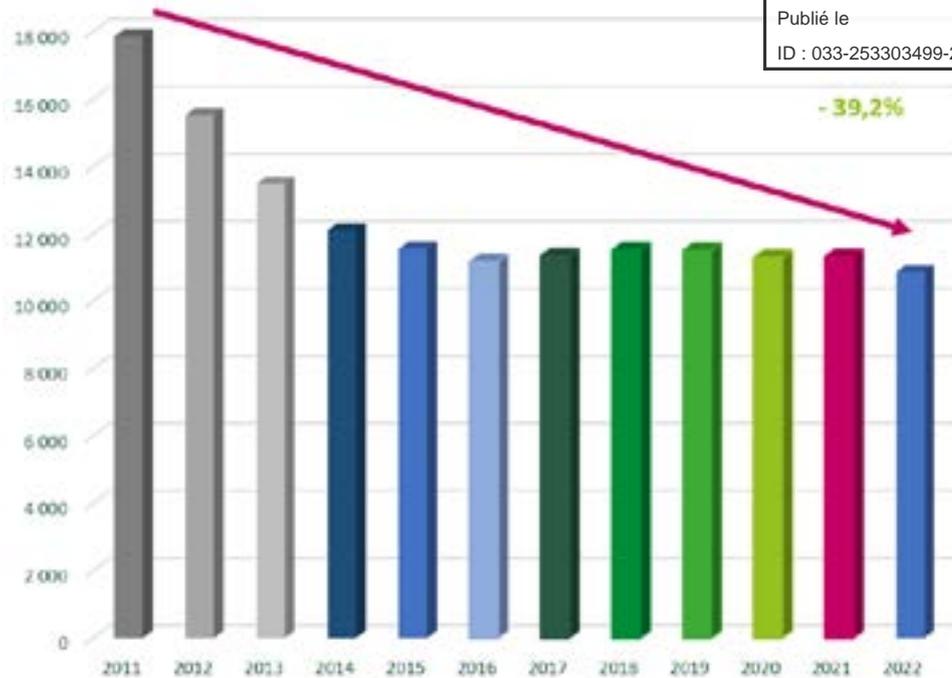
- En 2015, un camion passait toutes les semaines devant les foyers mais trois fois sur quatre, il n'y avait pas de bac à collecter.

Aujourd'hui, un camion passe toutes les deux semaines devant la majorité des foyers et plus d'une fois sur deux, un bac d'ordures ménagères ou de tri est à collecter, ou souvent les deux.

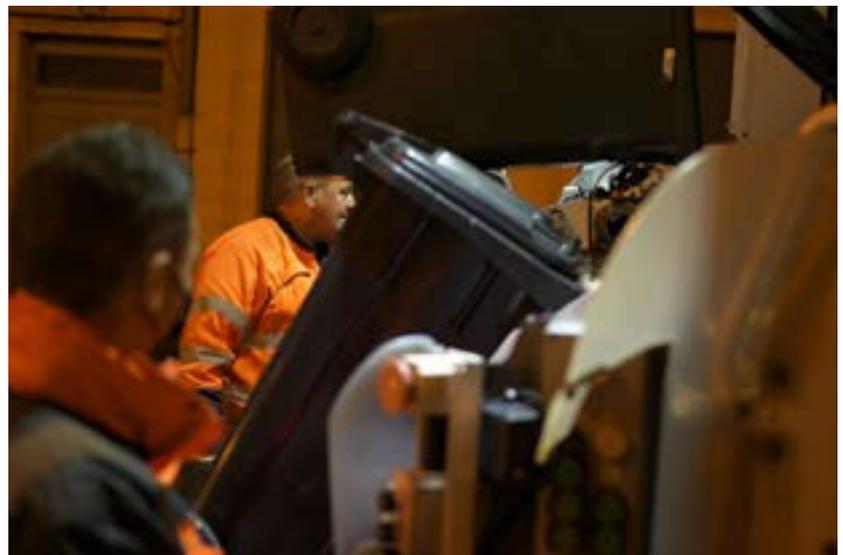


En 2022, 10 862* tonnes ont été collectées, soit une diminution de 39.2% rapport à 2011. L'année 2022 marque une évolution à la baisse après 6 années de stagnation.

Les efforts permanents réalisés depuis 10 ans ont permis d'éviter la collecte et le traitement de 64 769 tonnes d'ordures ménagères qui n'ont pas été enfouies.



	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
2018	11 512	174
2019	11 499	173
2020	11 305	170
2021	11 324	171
2022	10 862	164
Évolution entre 2011 & 2022	-39,2%	-103 kg/an/hab



Malgré cette diminution très importante des tonnages d'ordures ménagères collectées, il nous reste encore des efforts à faire pour améliorer la situation.

Notre budget de fonctionnement des années à venir est en grande partie lié aux évolutions de la production des tonnages des ordures ménagères et des encombrants. Ce sont ces flux dont le coût de traitement par Véolia est devenu prohibitif, d'autant qu'il est et sera lourdement impacté par l'augmentation croissante de la TGAP dans les cinq prochaines années.

La réduction des déchets s'inscrit comme une absolue nécessité pour réduire nos dépenses.

Si l'indicateur du poids des **ordures ménagères collectées en porte-à-porte par habitant et par an (P3)** est en baisse en 2022, soit 164kg /habitant /an, l'objectif d'une baisse de 30% fixé par le président en 2020 est loin d'être atteint.

* (p22) Cela inclut les tonnages apportés par les collectivités et les communes au quai de transfert et la borne enterrée de Sauveterre de Guyenne.

3.2. Les Emballages Ménagers Résiduels (EMR)

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

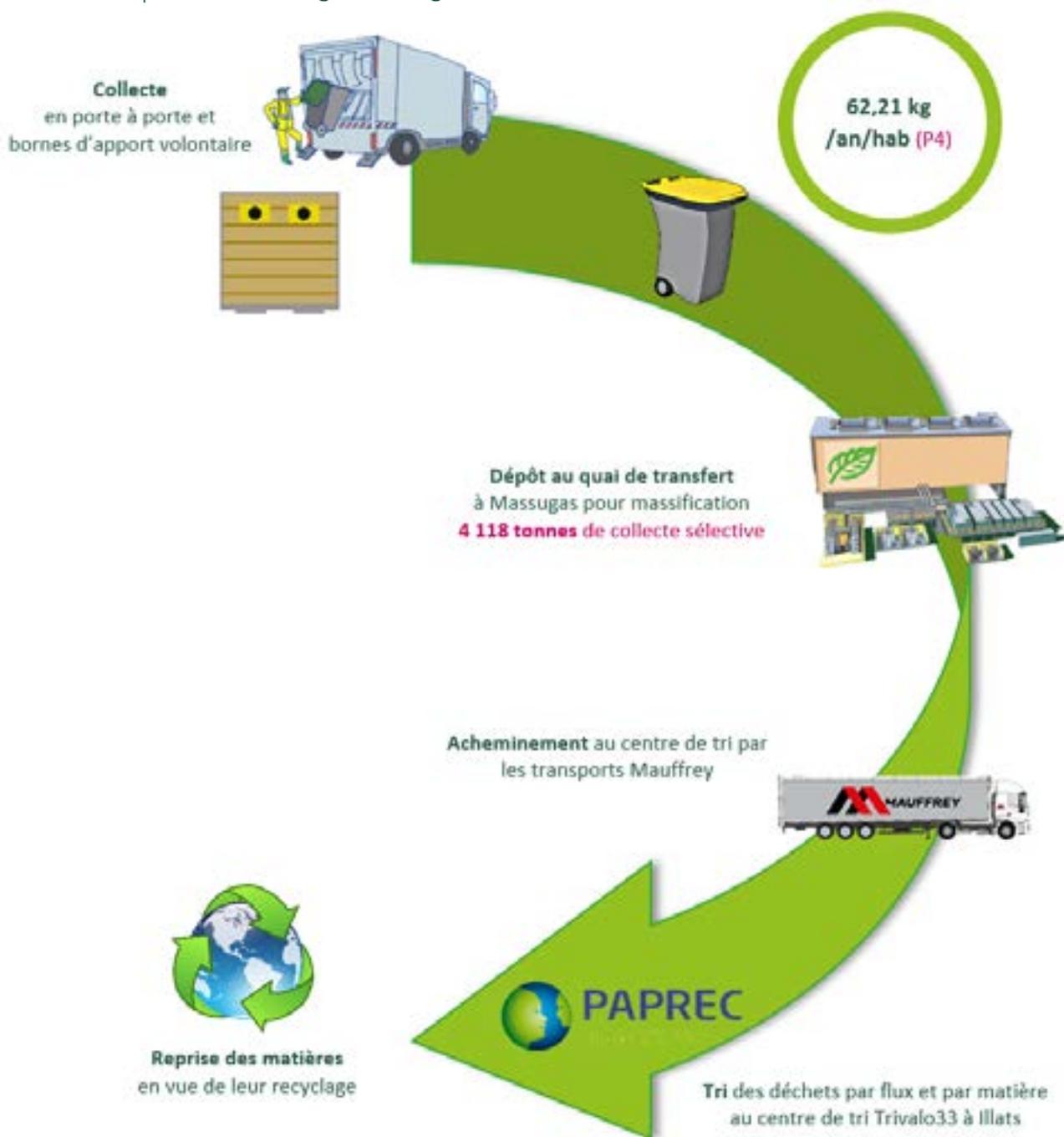
Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

S²LOW

Le chemin suivi par les emballages ménagers résiduels :



L'USTOM s'engage dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Interventions quotidiennes de l'ambassadeur du tri sur tout le territoire,
- Contrôle permanent de la qualité de la collecte,
- Informations sur l'élargissement des consignes de tri.

3.3. L'évolution du tri

De nouvelles consignes de tri ont été mises en place en mars 2020. L'USTOM est la première collectivité de Gironde à avoir facilité le tri pour ses habitants.

Désormais, tous les emballages se trient ! Les pots de yaourt, les paquets de chips, les capsules de café en aluminium, etc. Plus besoin de laver les emballages, il suffit de les vider et de les déposer en

vrac dans le bac sans les emboîter.

Les erreurs de tri à domicile constituent des refus de tri au niveau du processus industriel. L'échantillonnage réalisé mensuellement au centre de tri (caractérisations) démontre la présence de déchets (vêtement, chaussures, petit matériel électrique, tuyau d'arrosage, bouteille...) qui ne peuvent pas y être traités. Ils doivent être enfouis ou incinérés en cimenteries, pour un coût supplémentaire, sans générer de recettes de valorisation.

Ces refus de tri cumulent ainsi un coût de collecte d'emballage et un coût de traitement d'OMR (+99 €/T), ce qui les renchérit à hauteur de 388 €/T !

Il n'est pas anodin d'insister sur la qualité du geste de tri puisqu'en 2022, ces refus représentaient une charge pour l'USTOM de 297.000 €.

Pour contrer ce phénomène récurrent, qui impacte la redevance de tous les usagers, des actions d'information et de sensibilisation sont menées quotidiennement pour favoriser la compréhension du recyclage :

- La caractérisation des matières refusées ;
- Les conseils en déchèterie apportés par les agents ;
- Les sensibilisations de l'ambassadeur du tri auprès des habitants lorsqu'il y a des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Près de 500 usagers ont ainsi été sensibilisés directement à leur domicile et plus de 1 300 usagers ont reçu un courrier ou un message téléphonique leur indiquant les erreurs de tri présentes dans leur bac jaune.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

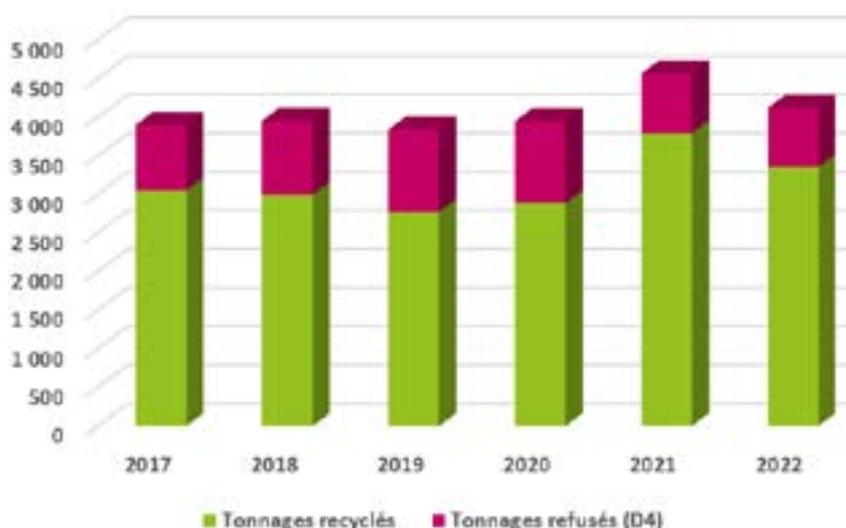
Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



Emballages Ménagers Résiduels	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages collectés en PAP et PAV (D3)	3 900	3 954	3 841	3 947	4 396	4 118
Tonnages recyclés	3 052	2 995	2 771	2 886	3 792	3 353
Tonnages refusés (D4)	848	959	1 070	1 061	772	765
Taux de refus (P5)	21,74%	24,25%	27,86%	26,89%	17,57%	18,58%



La baisse du taux de refus de tri, constatée en 2021, ne s'est pas confirmée en 2022, malgré le changement du mode de collecte pour les emballages de Sainte-Foy-la-Grande, en porte à porte au lieu des PAV. Ce changement onéreux pour le syndicat, aurait dû entraîner une baisse supplémentaire, au motif que les années précédentes, la collecte du tri en PAV se traduisait par un surplus de refus ou partait directement en OMR.

Le tonnage collecté en porte à porte (D3bis) est en augmentation : 3805t en 2022 contre 3750t en 2021.

4. La collecte en déchèteries

Horaires d'ouverture : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du mardi au samedi
 Saint-Magne-de-Castillon, Pineuilh, La Réole, Rimons*, Gensac* et Sauveterre-de-Guyenne* :

Horaires d'été mis en place du 15 juin au 15 septembre : 7h-14h

*30 minutes de fermeture pour les déchèteries qui n'ont qu'un seul agent d'accueil.

L'accès en déchèteries : sur présentation de la carte d'accès obligatoire pour tous.

- Pour les particuliers :
 gratuit dans la limite de 12 passages par an. Au-delà, un forfait de 5€ HT est appliqué à chaque passage, sauf pour les passages ne comprenant que des déchets valorisables.
- Pour les professionnels :
 l'accès est payant en fonction de la quantité et du type de flux apportés.



Services + en déchèteries :

- Compost gratuit sur toutes les déchèteries,
- Achat de sacs prépayés en cas de surplus d'ordures ménagères, à déposer directement à la déchèterie ou à côté de son bac,
- Vente de composteurs de 425L à 15 €, achetés 50€ par l'USTOM.

Tonnages 2022 issus des déchèteries par matériaux (D7) :

	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Papier	Recharge	Graisses	Bois	DMS	Piles	Total
Saint Magne	1 050	1 059	164	26	194	1 112	261	21,22	0,93	3 889
Pineuilh	710	920	131	32	192	893	166	22,86	1,12	3 068
Gensac	453	436	59	17	144	486	106,05	13,80	0,58	1 715
La Réole	905	807	128	33	165	581	155,45	22,09	0,97	2 797
Rimons	391	263	47	10	49	360	107,04	9,82	0,41	1 238
Sauveterre	587	362	60	17	84	387	135,38	9,85	0,54	1 643
2022 (D7)	4 097	3 847	590	135	828	3 819	931	100	4,5	14 351

2021	5 130	4 249	656	83	1 059	4 463	900	105	5,5	16 651
Évolution en 1 an	-20%	-9%	-10%	62%	-22%	-14%	3%	-5%	-17%	-13,8%

2015	2 689	5 661	600	262	1 422	3 787	1 764	80	X	16 265
Évolution en 7 ans	52%	-32%	-2%	-49%	-42%	1%	-47%	25%	X	-12%

La nouvelle politique d'accueil des usagers par la réduction du nombre de passages inclus dans l'abonnement en 2022 a permis une forte réduction sur les trois principaux types de déchets : encombrants, gravats et bois.

Les filières de traitement des apports en déchèteries :

L'USTOM cherche en permanence à proposer de nouveaux exutoires, de nature à apporter un service optimum pour les usagers et de meilleures recettes pour le Syndicat. Cette année, le bois ne représente plus une dépense.



Flux représentant une recette		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Meubles	ECO MAISON	Recyclage
Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
Ferraille	Derichebourg	Acierne
Vêtements	Recyclerie / Le Relais / Re-fashion	Vente ou recyclage
DEEE	ECOLOGIC / VAL +	Recyclage
Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
Tubes néons, ampoules	ECOSYSTEM	Recyclage
Piles	BATRIBOX	Valorisation
Encre	PRINTERRE	Recyclage
Couettes, coussins et édredons	ECO MAISON	Recyclage

Flux représentant une dépense		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Tout venant	VEOLIA	Enfouissement
Gravats	TGE / Pierres de Frontenac	Stockage déchets inertes et recyclage
Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage
Produits toxiques	PENA / SAP	Neutralisation
Déchets verts	USTOM	Compostage
Pneus	ALCYON	Recyclage

Flux sans impact		
Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Huiles alimentaires	ECO GRAS	Recyclage
Bois en mélange	CLINCON	Recyclage
Déchets verts	ESAT LECOURT	Compostage

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

S²LOW

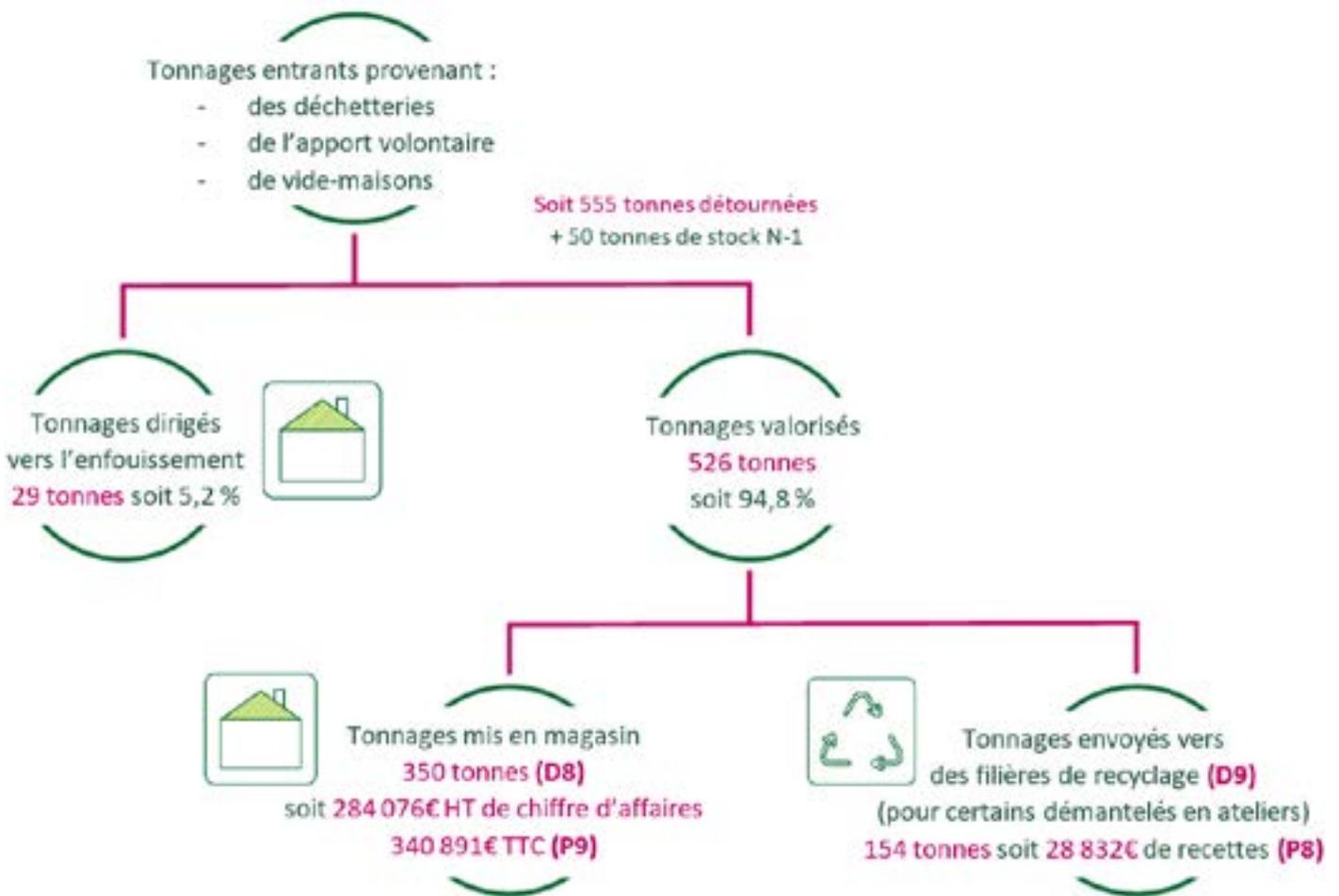
4

La Recyclerie

par l'USTOM



1. Les chiffres clés de la Recyclerie



Ce sont près de 20 000 clients qui participent ensemble à la revalorisation d'objets et de mobilier dans une démarche d'économie circulaire. Les ventes du mercredi et du samedi annoncées sur les réseaux sociaux rencontrent un franc succès avec 9 500 followers enregistrés sur la page Facebook et 1 000 followers sur Instagram.

Les matériaux qui ne peuvent pas être revendus sur place sont pour une grande partie envoyés vers des filières de recyclages ce qui a permis de réduire à 5,2% les tonnages dirigés vers l'enfouissement.

La Recyclerie s'est engagée auprès de cinq mairies pour fournir du mobilier à destination de familles ukrainiennes accueillies sur le territoire. Elle a également reçue dans ses locaux les écoles primaires de Saint-Quentin-du-Baron et de Pessac-sur-Dordogne et ainsi proposé des visites de ses différents pôles de vente d'objets et de démantèlement de matériaux. Près de **317 vide-maisons** ont également été effectués sur l'année. On note aussi la mise en place de collaborations avec les associations l'Embellie et CastiLab.

2. L'évolution des recettes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
Recettes du magasin	137 052 €	161 602 €	169 276 €	200 782 €	204 305 €	181 738 €	264 632 €	284 076 €	+8%
Recettes des filières	83 927 €	68 813 €	80 930 €	82 435 €	29 374 €	78 100 €	39 310 €	28 832 €	-27%
Total	220 979 €	230 415 €	250 206 €	283 216 €	233 679 €	259 838 €	303 942 €	312 908 €	+3%



Le chiffre d'affaires du magasin et sa fréquentation ont progressé de +8% par rapport à l'année dernière, avec 20 000 passages en caisse et près de 700 clients en magasin chaque jour de vente.

Les passages en déchèterie se sont intensifiés avec une meilleure sélection des flux. Les ouvertures de l'apport volontaire ont été limitées aux mercredis et les premiers samedis du mois.

Les volumes de tout venant ont été contenus à un total de - 9T cette année.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



5

RECHERCHE DE MUTUALISATIONS ET DE FINANCEMENTS



1. Le PLPDMA

1.1. Qu'est-ce que c'est ?

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils constituent la déclinaison locale et territoriale de cette priorité donnée à la prévention des déchets (article L541-15-1 du Code de l'Environnement) pour une durée de 6 ans.

Leur contenu et modalités d'élaboration sont précisés par le décret du 10 juin 2015. Ces programmes s'appliquent prioritairement au périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Il s'agira donc d'organiser et de mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de prévention de ces DMA.

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières.

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

La prévention des déchets, et plus généralement l'économie des ressources, sont au cœur de toute stratégie d'économie circulaire. La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre, responsable et valorisante des ressources naturelles et des matières premières primaires. Elle vise d'autre part à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

1.2. Le PLPDMA de l'USTOM

En 2022, l'USTOM a lancé le processus de création de son PLPDMA pour la période 2024-2030. Après la réalisation du diagnostic territorial dans un premier temps, le syndicat est en pleine construction des actions de son futur programme. La concertation est menée avec les partenaires institutionnels (ADEME, la Région, etc.), les élus, les acteurs du territoire de l'USTOM, les associations de la prévention et de la gestion des déchets du territoire au sein de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de suivi).

2. Les partenariats de l'USTOM

Divers partenariats ont été noués avec l'USTOM en 2022 :

- Le lancement d'une étude avec l'ensemble des EPCI girondins à compétence « Déchets », dont Bordeaux Métropole, visant à assurer une autonomie du traitement final des OMR et ainsi d'en réduire le coût.
- Le lancement d'une étude avec le SEMOCTOM et la CDC Convergence Garonne pour optimiser la collecte dans les centres-bourgs et bastides.
- Dans le cadre de sa politique des biodéchets 2023-2027, l'USTOM va proposer un service de broyage à domicile chez les particuliers réalisé par des structures de service à la personne du territoire. Ce service permettra aux usagers de gérer sur place leurs déchets verts.
- Une négociation est également en cours de discussion avec Veolia pour le financement de certaines actions de communication du syndicat.

6

COÛT DU SERVICE PUBLIC



1. Éléments stratégiques et financiers en 2022

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



Malgré la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'économie mondiale en termes principalement d'inflation, d'approvisionnements énergétiques et de ralentissement de la croissance, le syndicat a su tirer parti de vents favorables en consolidant ses atouts intrinsèques :

- **Le niveau exceptionnel des cours de reprise des matériaux** s'est poursuivi pendant l'essentiel de l'année 2022. Les tonnages de recyclables en hausse ayant servi d'accélérateur ont ainsi permis d'atteindre un niveau de recettes jamais égalé : près de 1 M€ en 2022 ;
- **Les tonnages collectés, transportés et traités ont, dans toutes les matières, affiché des baisses significatives**, comme le détaillent les pages du présent rapport. Ce phénomène constitue un satisfecit à mettre au crédit des actions de prévention et de communication menées depuis plusieurs années, amplifiées par le choix d'opter, dès l'origine, pour l'extension des consignes de tri ;
- **La stabilisation juridique de la grille de Redevance Incitative** confirmée par une nouvelle décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 22 avril 2022 ;
- **L'étude d'optimisation du service public et de la gestion des déchets** réalisée par le cabinet EODD a apporté une réflexion sur la tarification des professionnels ;
- **La reconduction à l'identique du tarif du service de collecte**, quand bon nombre de syndicats s'ajustaient à la nouvelle donne inflationniste et augmentaient ainsi le montant de leur taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères ;
- **L'aboutissement, par un vote du Conseil Syndical, d'une politique et d'un plan de déploiement des biodéchets** permettant au syndicat de se mettre en ordre de marche dans le cadre des échéances réglementaires de 2023 et 2024 ;
- **La signature d'un bail emphytéotique avec Total** pour le projet photovoltaïque de Rimons.

Le contexte général brossé dans le rapport annuel précédent est toujours valable :

- **Les coûts d'enfouissement et d'incinération toujours plus élevés** des déchets ultimes hors TGAP, ont fait l'objet de rencontres régulières entre Bordeaux Métropole et les autres syndicats de Gironde en 2021. Toutefois, il est établi que les pistes de réflexion engagées ne seront pas mises en œuvre avant la fin du marché passé entre VEOLIA et la Métropole ;
- **Le statut des emplois au sein du syndicat ;**
- **La mise aux normes des sites** : l'ensemble des déchèteries a un statut prioritaire dans les investissements réalisés depuis le début du mandat du président actuel. La réhabilitation de celle de Saint-Magne en est la figure emblématique. Les étapes de validation de sa conception se sont déroulées sur toute l'année. Les travaux sont prévus fin 2023 pour une livraison espérée à la rentrée 2024. Par ailleurs, le projet de réhabilitation de la Recyclerie a démarré mi-2022 avec la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et les diagnostics.

2. Le budget de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes perçues et des dépenses consommées au cours d'une année, dans le cadre des missions exercées par les services de la collectivité territoriale ; ainsi l'USTOM transforme les ressources financières votées et reçues, en crédits de paiements permettant de payer :

- Les prestataires titulaires de marchés de fournitures ou services ;
- Le personnel et les organismes sociaux ;
- Les collectivités partenaires (impôts locaux), et l'État (taxes) ;
- Les partenaires bancaires ;
- Et de provisionner l'obsolescence des outils techniques.

Ces différentes thématiques sont organisées en chapitres, selon la nomenclature comptable (M4), plan comptable des collectivités locales administrées sous forme de service public industriel et commercial (SPIC).

2.1 Les dépenses de fonctionnement (P10)

L'évolution sur cinq ans des dépenses réalisées par l'USTOM est présentée ci-après :

Dépenses		2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
011	Charges générales	883 892 €	962 049 €	871 304 €	989 527 €	1 209 176 €	22,2%
	Marchés de prestations	5 173 786 €	5 283 958 €	5 339 811 €	6 034 945 €	6 264 754 €	3,8%
012	Charges de personnel	1 826 645 €	1 993 733 €	2 183 996 €	2 136 122 €	2 316 073 €	8,4%
65	Autres charges de gestion courante	37 853 €	38 233 €	42 369 €	50 039 €	60 181 €	20,3%
66	Charges financières	76 645 €	106 478 €	92 178 €	87 598 €	78 649 €	-10,2%
67	Charges exceptionnelles	17 150 €	2 314 €	27 740 €	17 319 €	15 871 €	-8,4%
67	Provisions pour risques et charges	0 €	0 €	0 €	4 502 €	0 €	-100,0%
042	Dotations aux amortissements	653 732 €	645 562 €	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	100,6%
TOTAL (P10)		8 669 714 €	8 932 317 €	9 277 554 €	10 092 968 €	11 494 992 €	13,9%

Pris globalement, l'ensemble des dépenses a progressé de près de 14% en 2022 par rapport à 2021. Au chapitre 011, les charges générales (hors marchés de prestations) ont fortement progressé (+22%).

Au-delà du phénomène inflationniste qui a surgi en début d'année, l'USTOM a subi de plein fouet la désertion généralisée des compagnies d'assurance sur le secteur des déchets, avec un renchérissement spectaculaire de sa prime d'assurance qui a été multipliée globalement par six en parallèle de conditions draconiennes de renforcement de la sécurité incendie des sites de Massugas et de la Recyclerie.

Par ailleurs, l'exploitation a continué à être pénalisée par le prix des carburants et le vieillissement de la flotte de camions : forte hausse du budget réparations et coût d'immobilisation se traduisant par la location continue d'un camion tout au long de l'année, dans l'attente de la livraison d'un ampli roll en fin de premier trimestre 2023 (marché lancé en 2021). Un nouveau marché de location-maintenance de deux camions a été lancé en 2022.

La progression contenue à +3,8% en valeur des marchés de prestations (collecte, transport et traitement) recouvre deux évolutions en sens inverse qui se sont quasiment neutralisées :

- L'augmentation des prix de marché corrélés aux indices de l'Inflationniste évalué à + 20%, soit un effet prix défavorable de 600 K€ a été amené à réviser trimestriellement les prix de certains marchés, notamment le marché de collecte, soumis aux hausses de l'énergie et des salaires ;
- La réduction des tonnages facturés a permis d'endiguer la dérive précédente par un effet volume favorable de 400 K€. Notamment, une grande partie des déchets verts collectés n'est plus broyée sur la plateforme de Massugas mais redirigée directement vers des exutoires.

Détail des marchés de prestations :

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
Collecte <i>porte-à-porte et points d'apport volontaire</i>	2 442 140 €	2 497 233 €	2 743 293 €	2 522 913 €	2 845 446 €	12,8%
Enfouissement <i>SOVAL VEOLIA</i>	1 261 838 €	1 247 460 €	1 165 692 €	1 878 887 €	2 004 111 €	6,7%
Traitement et Transport <i>encombrants, bois et DDM</i>	112 986 €	101 524 €	175 824 €	183 974 €	78 336 €	-57,4%
Gravats et déchets verts <i>TGE et TRI</i>	189 734 €	129 031 €	222 347 €	315 368 €	166 806 €	-47,1%
Transport <i>Mauffrey</i>	270 772 €	272 908 €	301 328 €	314 670 €	336 634 €	7,0%
Autres prestations <i>contrats</i>	299 644 €	396 275 €	127 230 €	99 989 €	101 549 €	1,6%
Transport du verre, emballages et conditionnement - COVID	596 674 €	637 529 €	604 097 €	719 144 €	731 872 €	1,8%
Contrats de prestations de services	5 173 786 €	5 283 960 €	5 339 811 €	6 034 945 €	6 264 754 €	3,8%

Au chapitre 012, la masse salariale (+8,4%) a subi plusieurs effets concourant dans le même sens :

- L'impact du renforcement de l'effectif décidé fin 2021 impactant en année pleine l'exercice 2022 ;
- Les réajustements des grilles salariales décidées par le gouvernement et la convention nationale des déchets.

Cependant, il a très peu été recouru à l'intérim, dans la mesure où, comme les années précédentes, les équipes techniques se sont organisées en interne pour assurer les remplacements de congés. Les formations ont quelque peu repris après les deux années « Covid ».

La progression des autres charges de gestion courante (chap.65) est purement technique, liée au reclassement des charges de location de logiciel, définies comme des redevances.

Au chapitre 66, la mobilisation de plus en plus faible de la ligne de trésorerie explique la baisse.

Enfin le chapitre d'ordre 042 (1.550.228 €) enregistre une augmentation par l'impact des amortissements supplémentaires liés à un apurement exceptionnel de valeurs à l'actif (équipements, installations techniques et outils de production) s'ajoutant aux amortissements réguliers traduisant l'obsolescence de l'outil de production.

Marchés publics attribués en 2022 :

- Marché de Collecte en Porte à Porte : COVID
- Maîtrise d'œuvre Recyclerie : ANTEA
- Location longue durée (LLD) de deux camions poly bennes équipés d'une grue et un contrat de maintenance : BERTO
- Achat d'un broyeur rapide de déchets verts incluant un contrat de maintenance : HANTSCH

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent au financement du service. Elles ont vocation à finan-

cer les dépenses liées au cycle d'exploitation du syndicat, se distinguant par un investissement qui financent des actifs destinés à rester durablement dans le patrimoine (installations, équipements, terrains, etc.).

L'évolution sur cinq ans des recettes perçues par l'USTOM est présentée ci-après :

RECETTES		2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
74	Redevance Incitative	8 172 518 €	8 650 716 €	7 782 039 €	8 841 626 €	9 198 582 €	-4,0%
	Subventions d'éco-organismes (ecoDDS, ecoMobilier, ...)	967 888 €	764 365 €	1 254 298 €	954 144 €	1 138 759 €	19,3%
	Subventions de l'ADEME	30 821 €	0 €	32 827 €	0 €	0 €	0,0%
	Remboursement sur CAE	89 977 €	54 700 €	52 334 €	84 682 €	53 500 €	-36,8%
70	Produit des services	161 045 €	351 085 €	347 361 €	491 475 €	462 569 €	-5,9%
	Revente de matériaux	557 375 €	506 284 €	293 699 €	788 173 €	975 015 €	23,7%
013	Remboursements sur rémunérations	79 667 €	72 710 €	103 789 €	18 910 €	63 470 €	235,6%
75	Autres revenus (accès en déchetteries, magasin de la Recyclerie)	249 863 €	212 224 €	185 438 €	275 293 €	335 965 €	22,0%
76	Produits financiers	22 €	9 €	7 €	2 €	2 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	5 304 €	23 800 €	19 795 €	82 562 €	276 269 €	234,6%
042	Opération d'ordre (dont amort. subv.)	0 €	0 €	172 628 €	172 628 €	178 678 €	-3,5%
TOTAL		8 314 481 €	8 635 893 €	10 244 215 €	11 709 495 €	12 682 809 €	8,3%

Sans augmentation de la grille 2022, l'augmentation de la redevance affiche néanmoins une croissance dynamique grâce à l'apport de recettes complémentaires provenant du recouvrement des années antérieures à 2022.

Le reste du chapitre 74 est essentiellement constitué des subventions des éco-organismes (CITEO, Eco Emballage, etc.) dont le niveau confirme sa stabilité à environ 1 M€, malgré l'augmentation du tonnage de recyclables collecté depuis la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (E.C.T.) en 2019.

Les seules autres subventions perçues sont adossées aux contrats aidés que l'État a maintenu.

Le chapitre 70 rend compte des recettes issues de la facturation des activités du syndicat. Elles sont de deux ordres :

- La facturation des accès et apports en déchetterie et au quai de transfert. La mise en place d'une tarification au-delà du 12ème passage pour les particuliers en 2022 s'est traduite par une réduction des tonnages apportés. Toutefois, la baisse d'apport de ferraille nous prive d'une recette de 30 000€.
- Les recettes issues de la revente des matériaux (975 K€) ont progressé de 23% sur l'exercice précédent. Une convention regroupant plusieurs syndicats permet d'optimiser les prix de reprise. Le niveau exceptionnel des cours mondiaux s'est maintenu une large partie de l'année, avant que le cours de la ferraille ne chute au second semestre.

Le niveau des recettes de reprise de matériaux, la revalorisation de la grille, un meilleur recouvrement assuré par les services du Trésor Public, sont les principales causes du rétablissement de la situation financière de l'USTOM depuis 2020.

Le chapitre 75 rend compte du nouveau record de ventes à la boutique de la Recyclerie, auquel s'ajoute exceptionnellement en 2022, un versement de 50 K€ en lien avec le projet photovoltaïque à Rimons.

Les produits exceptionnels enregistrent les produits de cession de plusieurs éléments d'actif.

Au chapitre 042, on retrouve la quote-part annuelle d'amortissement de subventions historiques, s'élevant à 178.678 €.

2.3. La fiscalité

Le « régime dérogatoire n°2 » auquel est soumis l'USTOM fait que ses ressources fiscales sont reversées par les 6 Communautés de Communes, émettrices de factures et seulement à concurrence du recouvrement réel auprès des usagers. Ainsi, au cours de l'exercice, le syndicat n'a enregistré que 90% de la facturation de 2022, le reste étant constitué de reliquats des années antérieures encaissés par le Trésor Public.

Depuis le réajustement de la grille tarifaire en 2020, prise sous la contrainte de rétablissement des déséquilibres structurels, la nouvelle gouvernance a déployé tous les moyens pour la maintenir inchangée, malgré le contexte inflationniste des trois dernières années. Le produit fiscal a ainsi progressé de 4% en 2022 atteignant 10,118 M€ TTC (soit 9,199 M€ HT), grâce à l'efficacité du système de recouvrement de la DGFIP qui a permis d'enregistrer 0,3 M€ de recettes sur les années antérieures. **Indicateur de référence : P7 (coût du service/habitant)**. Pour en permettre la comparaison objective avec les autres syndicats qui n'intègrent que les recettes des ménages, nous avons déduit du calcul cette année les recettes des professionnels, en excluant 0,955 M€ de base de facturation en 2022. Avec cet ajustement méthodologique, **P7 s'établit à 114,28 € /hab. contre 133,58 €/hab. en 2021.**



2.4. Bilan de la section de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Résultats Budgétaires	-355 232 €	-296 424 €	966 661 €	1 616 507 €	1 187 817 €	-26,5%
Opérations d'ordre	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	100,6%
Auto-financement possible des investissements par la section de fonctionnement	298 500 €	249 128 €	1 686 818 €	2 389 443 €	2 738 105 €	14,6%

En synthèse, l'exécution budgétaire 2022 a permis à l'USTOM :

- Une progression de sa marge brute de fonctionnement à 2,7 M€, au-delà du très bon niveau atteint en 2021,
 - » Par la progression significative des recettes de fonctionnement : le point haut atteint par les ventes de matériaux s'adossant au confortement du rythme de perception des recettes de la redevance ;
 - » Par le cantonnement de l'inflation sur les marchés de prestation tout en réduisant les tonnages de déchets traités.
- L'autofinancement budgétaire des investissements de 2022 sans financement complémentaire par la section de fonctionnement ;

- Un résultat d'exploitation cumulé atteignant 5,4 M€, confortant l'autofinancer ses investissements futurs, programmés dans le PPI (PPI 2022-2026) ;
- D'améliorer sa solvabilité, en faisant descendre la capacité de remboursement de la dette de 1,8 à 1,5 années de marge brute contre 20 années en 2020. Vu le bilan, l'endettement de l'Ustom fin 2022 pourrait être totalement résorbé en 2023 ;
- De retrouver un niveau de trésorerie suffisant pour ne pas avoir à solliciter de ligne de trésorerie sur 2023.

3. Le budget d'investissement (D10)

3.1. Les dépenses d'investissement

Section d'investissement		2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
DEPENSES							
16	Emprunts et assimilés	394 633 €	297 382 €	303 543 €	309 854 €	316 317 €	2,1%
10/27	Cautions et emprunts	0 €	0 €	0 €	236 487 €	200 000 €	-15,4%
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0 €	172 628 €	172 628 €	178 678 €	3,5%
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	46 192 €	22 269 €	200 000 €	798,1%
20	Immobilisations incorporelles	138 586 €	112 808 €	49 529 €	46 566 €	60 885 €	30,7%
21	Immobilisations corporelles	713 219 €	838 501 €	416 353 €	595 928 €	571 240 €	-4,1%
23	Immobilisations en cours	2 059 251 €	1 570 558 €	357 408 €	26 741 €	17 712 €	-33,8%
TOTAL (D10)		3 305 689 €	2 817 247 €	1 345 653 €	1 410 473 €	1 544 832 €	9,5%

Code	Détails des immobilisations - 20, 21, 23	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
108	Travaux au quai de transfert à Massugas	2 166 001 €	1 628 255 €	544 453 €	99 592 €	39 768 €	-60,1%
110	Nouvelle déchetterie à Saint Magne	29 615 €	115 400 €	19 432 €	16 165 €	48 525 €	200,2%
105	Mise aux normes et travaux sur les déchetteries	191 255 €	288 916 €	103 206 €	52 468 €	367 016 €	599,5%
102-106	Equipements - transport, parc, déchetterie	377 800 €	322 816 €	640 €	290 686 €	16 921 €	-94,2%
104	Communication et signalétique			13 775 €	2 899 €	4 341 €	67,0%
109	Recyclerie	26 520 €	25 160 €	41 379 €	39 485 €	48 209 €	22,1%
100-101	Investissements courants des services et informatique	26 336 €	15 793 €	16 533 €	21 249 €	26 945 €	26,8%
107	Achats de bacs de collecte	43 048 €	65 850 €	83 873 €	87 757 €	64 155 €	-26,8%
107	Achats de Bomes d'Apport Volontaire	50 481 €	57 675 €	0 €	58 935 €	33 457 €	-43,2%
Total		2 911 056 €	2 519 865 €	823 291 €	669 236 €	649 837 €	-2,9%

Les dépenses d'investissement présentent des éléments non récurrents qui perturbent la lecture de l'évolution des chapitres principaux. Ainsi des lignes 2 et 4 enregistrent des régularisations comptables relatives à un terrain vendu en 2012 que l'on ne retrouvera plus dans le futur. Au chapitre 041-opérations patrimoniales, les 200.000 € de régularisation comptable se retrouvent compensés au même chapitre en recettes.

Le chapitre 16 regroupe les remboursements annuels de capital des emprunts souscrits dans le passé, en fonction des tableaux d'amortissement contractualisés avec les partenaires bancaires.

Au chapitre 040, on trouve la contrepartie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement, traduisant la reprise au compte de résultat de la quote-part annuelle d'amortissement de subventions anciennes, pour 178.628 €.

Les dépenses d'équipements se retrouvent dans les chapitres budgétaires 20, 21 et 23. On peut en

faire une lecture analytique selon les secteurs vers lesquels les investissements ont été fléchés, ce que traduit le tableau ci-dessus.

Globalement, les dépenses d'équipement de 2022 apparaissent, comme en 2021, en recul par rapport aux années précédentes, notamment comparé à 2018 et 2019, années de construction du nouveau quai de transfert et du bâtiment administratif de l'USTOM à Massugas. Ce cycle des trois dernières années correspond au changement de gouvernance et tient compte de la situation financière trouvée en septembre 2020 au regard des conclusions de l'audit réalisé par la société KLOPFER.

Les réhabilitations de la déchèterie de Saint-Magne et de la Recyclerie, projets phare du mandat, sont en phase d'étude et de validation technique et politique : les délais de traitement administratif (marchés, procédures d'autorisation), la complexité des dossiers techniques et les allers-retours avec les cabinets de maîtrise d'oeuvre sont à la source de délais inhérents à ce type de projet. Pour information, l'autorisation administrative d'exploitation de l'ICPE de Saint-Magne a été reçue au mois de février 2023, soit 18 mois après sa demande.

À mettre toutefois au crédit des réalisations de l'exercice 2022 :

- La mise aux normes des déchèteries, notamment la sécurisation de celle de Rimons suite à sa connexion au réseau électrique en 2021, s'est imposée comme une priorité absolue en termes de sécurité, d'environnement de travail des agents et d'accueil des usagers ;
- Des travaux d'adaptation de la Recyclerie ;
- Le lancement du marché pour un gros broyeur mobile.

Plusieurs investissements votés figurent en restes à réaliser fin 2022 :

- L'acquisition d'un terrain adjacent pour l'extension de la déchèterie de Saint-Magne (51.900 €),
- Des études relatives à la construction de cette déchèterie (44.390 €),
- L'achèvement des travaux du quai de transfert de Massugas (17.712 €),
- L'acquisition du broyeur, engagé en toute fin d'année.

3.2. Les recettes d'investissement

Section d'investissement		2018	2019	2020	2021	2022	Évolution
RECETTES							
10	Dotation et fonds de réserve	0 €	0 €	0 €	90 740 €	60 857 €	-32,9%
040	Amortissements	653 732 €	545 552 €	720 157 €	772 936 €	1 550 288 €	100,6%
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	46 182 €	22 269 €	200 000 €	798,1%
16	Emprunts et assimilés	3 340 000 €	20 000 €	20 000 €	256 487 €	0 €	-100,0%
23	Remboursements sur retenues de garanties	15 770 €	79 351 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL		4 009 502 €	644 903 €	786 349 €	1 142 432 €	1 811 145 €	58,5%

Les recettes d'investissement présentent :

- Des éléments récurrents :
 - » Au chapitre 040 : 980.000 € de dotation aux amortissements constituant une partie de l'autofinancement des dépenses d'équipement,
- Des éléments spécifiques à l'exercice écoulé :
 - » L'affectation d'une partie du résultat 2021 en réserve spéciale pour 60 857 € à concurrence des plus-values réalisées sur les ventes de matériels de l'exercice ;
 - » Au chapitre 040 : 570.000 € d'apurement de non-valeurs à l'actif à concurrence de la valeur nette comptable des biens réformés ou cédés en 2022 ;
 - » Au chapitre 041 : 200.000 € de régularisation comptable sur un terrain vendu en 2012 que l'on retrouve également au même chapitre en dépenses.

7

REDEVANCE INCITATIVE

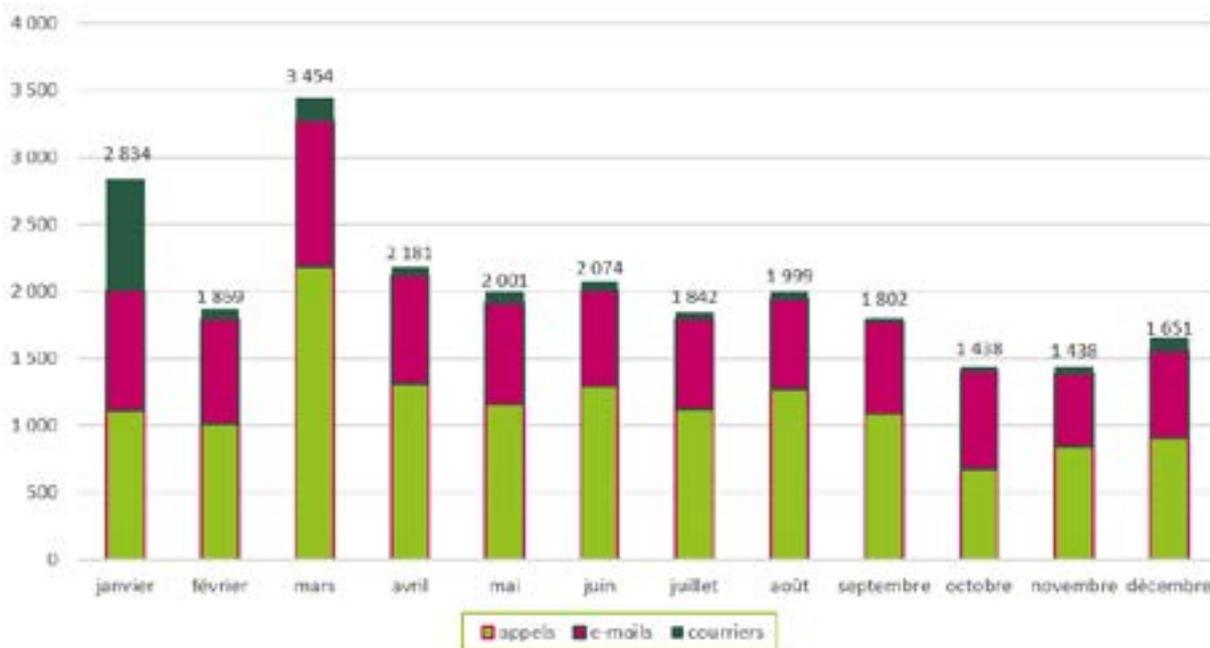




Le suivi des dossiers des usagers est réparti entre quatre chargées de territoire qui traitent les demandes de déménagements et les mouvements de bacs de collecte sur 112 communes.

Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier, sur le site www.ustom.fr ou en se rendant dans les locaux administratifs.

Évolution du nombre de contacts avec le service redevance incitative au cours de l'année :



Le service redevance incitative a enregistré 24 583 contacts (D11) en 2022, dont près de 60% sont des appels téléphoniques. Ce vecteur est privilégié pour la rapidité de réponse apportée à l'utilisateur. Les motifs d'appels restent les mêmes, à savoir : mise à jour des dossiers de situation individuelle, compréhension de la grille tarifaire, relances de la trésorerie, passage au prélèvement en quatre fois, demandes de bacs ou de sacs, anomalies de collecte et horaires d'ouverture des déchèteries. Un agent dédié assure un lien de proximité avec les mairies.

Le service de gestion des conteneurs de collecte où œuvrent trois agents lui est rattaché. Depuis septembre 2022, ils livrent les bacs à domicile, à l'exception des demandes saisonnières. Il s'agit d'un nouveau service gratuit.

Nombre de dossiers traités	
2016	11 709
2017	11 867
2018	8 268
2019	8 861
2020	8 361
2021	15 395
2022	16 452

Le nombre de dossiers traités 16 452 (D12) est stable comparativement à 2021.

Un outil de suivi des réclamations des usagers a été mis en place fin 2022 via ECOCITO. Il permet de mieux analyser les types de demandes et d'améliorer les délais de réponse dans un objectif d'amélioration de la qualité de service due aux habitants du territoire.

Chaque usager a accès à son compte ECOCITO grâce aux codes transmis sur la facture annuelle : il peut ainsi suivre sa production de déchets comme son nombre de levées.



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



8

COMMUNICATION ET PRÉVENTION



1. Les outils de 2022

1.1. Le site internet

Le site internet de l'USTOM en 2022 c'est :

- 13 actualités publiées tout au long de l'année,
- 2 numéros du P'tit Vert en ligne,
- le recueil de 36 propositions d'amélioration du service via paroles d'usagers,
- des rendez-vous incontournables sur la réduction des déchets et le réemploi sur le territoire,
- des astuces pour agir au quotidien chez soi,
- un espace dédié aux professionnels,
- un espace de sensibilisation pour les scolaires.

1.2 Le P'tit Vert

Les numéros 3 et 4 du magazine semestriel de l'USTOM, lancé par la commission communication du syndicat en juin 2021, ont été distribués :

- **À l'affiche en juin** : le compostage, le nombre de passages en déchèterie, les refus de tri et la réduction des déchets alimentaires.
- **À l'affiche en décembre** : envoyé avec le calendrier de collecte et l'enquête sur les biodéchets, il proposait un focus sur les consignes de tri pour les emballages, les dépôts sauvages, l'enfouissement et l'incinération des déchets non-recyclables, la réduction des déchets électroniques.



L'éditorial se veut ludique et accessible à tous. Les événements sont présentés avec simplicité et sincérité. On y retrouve également de petites astuces pour réduire ses déchets, des témoignages de salariés de l'USTOM et d'usagers recueillis dans l'espace « Paroles d'usagers » du site internet.



1.3 Les vidéos sur le circuit du déchet

Disponibles sur le site internet de l'USTOM et sur notre chaîne YouTube, cinq vidéos présentent le chemin pris par nos déchets. Il s'agit d'un format court et accessible à tous pour découvrir dans le détail la réalité du fonctionnement du syndicat et l'importance de ses investissements pour faire vivre au quotidien, le service public de collecte et traitement des déchets sur notre territoire. Grâce à ces vidéos thématiques, les coulisses de nos poubelles n'ont plus de secrets pour vous ! Vous saurez tout sur la collecte des déchets, leur traitement, le quai de transfert du syndicat, les déchèteries et le syndicat.

1.4 Paroles d'usagers

Sur le nouveau site internet, un espace est réservé à tous les usagers qui souhaitent partager avec l'USTOM :

- Des propositions d'amélioration du service ;
- Des suggestions construites.

La commission communication étudie lesdites propositions et certaines sont étudiées afin d'estimer leur faisabilité. Le sujet traité est ensuite diffusé sur le site internet et sur le magazine, le P'tit Vert.

1.5. Clean 4 Green

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



Cette application innovante est destinée aux usagers pour **signaler, gérer et nettoyer les dépôts de déchets sauvages**. Elle a été mise en place avec les communes partenaires sur le territoire. Ce projet de sauvegarde de nos milieux naturels repose donc sur la collaboration et l'entraide collective.

2. Animations et sensibilisation

La prévention des déchets est une priorité. Elle permet d'éveiller les consciences sur la réalité du monde des déchets et sur la nécessité de préserver les ressources naturelles.

On comptabilise **neuf animations organisées tout au long de l'année auprès des scolaires** portées sur le tri des déchets. Deux **café-compost** ont eu lieu à **Saint-Ferme et Castillon-la-Bataille**, avec l'organisation d'une animation sur le broyage dans cette dernière commune. Des **stands de sensibilisation au grand public** ont également été tenus à l'occasion notamment de la fête de la nature à La Réole et en marge d'un événement organisé par la Communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais.



3. Les associations environnementales partenaires

Castilab : La commune de Castillon-la-Bataille était candidate pour intégrer l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Elle a donc créé l'association Casti'lab en 2017 dans le but de préfigurer l'Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Le 18 juillet 2022 est inauguré l'EBE Casti'Lab. Inscrite dans une volonté de développement durable, Casti'Lab développe des activités créatrices d'emploi autour du recyclage et du réemploi en lien avec les habitants et les partenaires locaux. Le but étant de proposer un emploi adapté aux compétences des personnes privées d'emploi. L'objectif est ainsi de faire de l'emploi un droit pour toutes les personnes volontaires à Castillon-la-Bataille.

Les activités mises en place foisonnent et portent sur des secteurs variés tels que la couture, la pâtisserie américaine, la médiation animale, la réparation de cycles, ou encore les bijoux en origami.

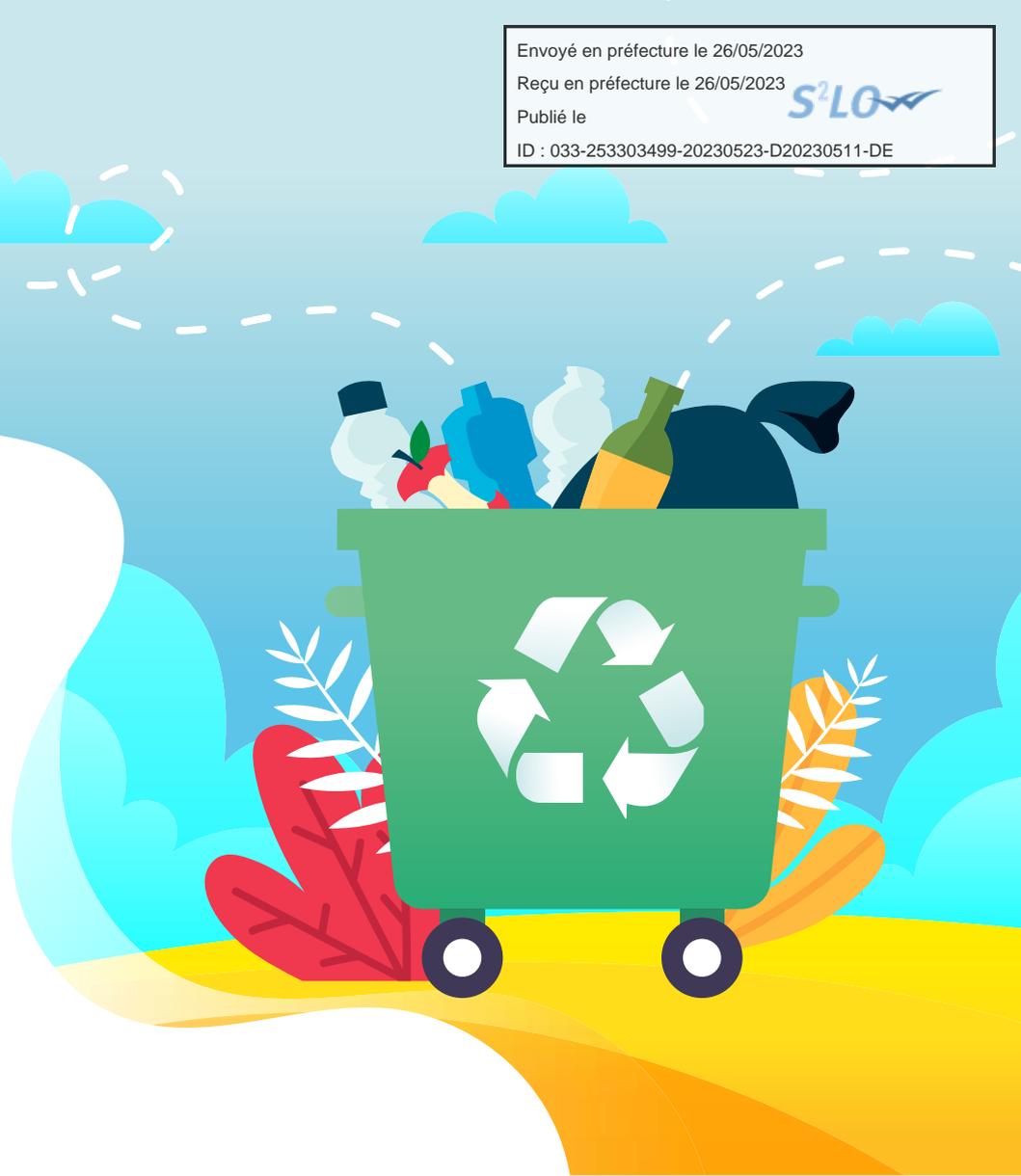
Au Ras du Sol : Depuis 15 ans, Au Ras Du Sol bâtit son expertise en compostage et valorisation des matières organiques. Entre formation, accompagnement de projets, expérimentations et animation de réseaux. L'association Au Ras Du Sol s'est spécialisée dans les problématiques de valorisation de la matière organique par voie aérobie, autrement dit : le compostage.

CISSO : Afin d'apporter des réponses techniques à la thématique des biodéchets, Au Ras du Sol a décidé de créer une structure dédiée : Compost In Situ Solutions Organiques (CISSO). Au menu : du compostage en silo, des micro-plateformes de compostage, des études, de l'accompagnement et des compostières pour faire des déchets verts, une ressource organique.

Fin 2022, Au Ras du Sol et CISSO ont fusionné pour devenir la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Au Ras du Sol.

4. Plateformes de traitement des déchets verts

Dans le but d'optimiser la gestion des déchets verts du territoire, **des plateformes de traitement sont développées localement et notamment au sein de l'entreprise Lecourt à Casseuil et de l'ESAT du Puch à Sauveterre**. Egalement en cours de développement, la plateforme de Sainte-Terre. Des contacts sont avancés avec des agriculteurs pour créer d'autres nouvelles plateformes avec l'appui de CISSO.



9

ANNEXES

1. Les objectifs fixés par la loi, où en sommes-nous ?

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées ; en adoptant la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).



* Le paquet économie circulaire de l'Union Européenne, adopté début 2018, exige la mise en place du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

L'USTOM est engagée dans la prise en compte des changements environnementaux et pour l'amélioration de ses performances afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, aux horizons 2020 et 2025.

Ces résultats très encourageants sont attribués à tous les habitants du territoire. La dynamique de l'économie circulaire est en marche, syndicat et usagers sont attentifs à :

- La réduction de la quantité de nos déchets ;
- La bonne pratique des gestes de tri ;
- La valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières ;
- L'économie circulaire locale.

La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), applicable au 1er janvier 2021, vient compléter ces objectifs en détaillant des actions précises comme par exemple, stopper l'utilisation des plastiques à usage unique ou lutter contre toutes formes de gaspillage (alimentaire, désuétude des équipements électroménagers, etc.).

2. Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) regroupés dans les tableaux ci-après sont présents tout au long de ce rapport.

INDICATEURS DESCRIPTIFS												
Page			2018		2019		2020		2021	2022		
50	D1	Territoire desservi (nombre d'habitants)	66 121	+	66 344	+	66 331	-	66 190	-	66 189	-
22	D2	Tonnages collectés d'ordures ménagères en porte à porte	11 512	+	11 499	-	11 305	-	11 324	+	10 862	-
25	D3	Tonnages collectés : en collecte sélective	3 954	+	3 841	-	3 947	+	4 396	+	4 118	-
25	D3 bis	... dont porte à porte	3 456	-	3 327	-	3 473	+	3 753	+	3 805	+
25	D3 ter	... dont points d'apport volontaire	499	+	514	+	474	-	643	+	313	-
25	D4	Tonnages collectés : refus	959	+	1 070	+	1 061	-	772	-	765	-
21	D5	Tonnages collectés : verre	2 672	-	2 698	-	2 885	+	2 889	+	2 942	+
21	D6	Nombre de Bornes d'Apport Volontaire	382	+	389	+	389	=	278	-	245	-
26	D7	Tonnages collectés : déchetteries	19 815	+	15 699	-	15 687	-	16 874	+	14 351	-
29	D8	Tonnages entrants au magasin de la Recyclerie	298	+	201	-	296	+	350	+	350	=
29	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie	762	+	226	-	894	+	201	-	154	-
39	D10	Dépenses d'investissement (€)	3 305 689	+	2 817 247	-	1 345 653	-	1 410 473	+	1 544 832	+
42	D11	Nombre de contacts avec le service RI	14 947	+	21 485	+	22 052	+	27 425	+	24 583	-
42	D12	Nombre de dossiers traités au service RI	8 268	-	8 861	+	8 361	-	15 395	+	16 452	+

INDICATEURS DE PERFORMANCE												
Page		Indicateurs	2018		2019		2020		2021	2022		
17	P1	Taux d'absentéisme jour/agent/an	22,85	+	21,55	-	18,46	-	12,18	-	20,46	+
16	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	6,84	-	3,36	-	1,45	-	2,08	+	2,5	+
20	P2	Fréquence de collecte : x fois/semaine	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=
22	P3	Ratio kg/an/hab d'ordures ménagères collectées en porte à porte	174	+	173	-	170	-	171	-	164	-
24	P4	Ratio kg/an/hab en collecte sélective	59,8	-	57,9	-	59,5	+	66,4	+	62,21	-
25	P5	Taux de refus de tri (%)	24,25	+	27,86	+	26,89	-	17,57	-	18,58	+
21	P6	Ratio kg/an/hab Verre	40	-	41	+	43	+	44	-	44	=
38	P7	Coût du service / hab (€/habitant)	93,35	+	100,25	+	117,32	+	133,58	+	114,28	-
29	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	82 435	-	29 374	-	78 100	+	39 310	-	28 832	-
29	P9	Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)	240 938	-	244 848	+	218 086	-	316 875	-	340 891	+
35	P10	Dépenses de fonctionnement	8 669 713	+	8 932 317	+	9 271 632	+	10 092 988	+	11 494 993	+

Indicateur en voie d'amélioration 

Indicateur en voie de détérioration 

Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat mais également d'identifier :

- des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées,
- des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené.

Quatre indicateurs de performance sur dix sont en amélioration malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année 2022 : arrêt des aides pour l'emploi de contrats spécifiques ; augmentation des coûts généraux (essence, TGAP), réévaluation des marchés, etc.

3. Sigles et définitions

BEOM : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères

CDC : Communauté des Communes

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques et leurs contenants)

DDM : Déchets Dangereux des Ménages - non biodégradables, toxiques ou dangereux en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Il s'agit souvent de produits de bricolage ou de jardinage qui doivent être traités dans des filières adaptées et contrôlées.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés – déchets issus des ménages et des activités économiques, collectés en porte à porte, bornes d'apport et déchèterie.

DMS : Déchets Ménagers Spécifiques (piles, batteries, ampoules et huiles usées)

DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques

Economie circulaire : Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte A Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEHD : Polyéthylène Haute Densité, tout contenant en plastique opaque (ex : flacon de lessive)

PET Clair : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : bouteille d'eau)

PET Foncé : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent coloré (ex : bouteille d'eau gazeuse)

Recyclage : Procédé qui vise à récupérer des matières ou matériaux issus d'objets démantelés qui seront recyclés industriellement ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : carton, papier, plastique, textile)

Réemploi : Principe de réutilisation d'un objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste

Réutilisation : Démantèlement d'objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet ou revendues en tant que pièces détachées.

RI : Redevance Incitative

4. Population du territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

Population municipale des communes, en vigueur au 1er janvier 2023 :

CdC Pays Foyen 16 623 habitants sur 20 communes	
Auriolles	141
Caplong	227
Eynesse	594
La Roquille	313
Landerrouat	222
Les Lèves-et-Thoumeyragues	561
Ligueux	149
Listrac-de-Durèze	163
Margueron	390
Massugas	221
Pellegrue	903
Pineuilh	4 421
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	2 487
Riocaud	197
Saint-André-et-Appelles	669
Saint-Avit-de-Soulège	78
Saint-Avit-Saint-Nazaire	1 485
Saint-Philippe-du-Seignal	502
Saint-Quentin-de-Caplong	235
Sainte-Foy-la-Grande	2 665

CdC Réolais en Sud-Gironde 16 133 habitants sur 26 communes	
Bagas	297
Blaignac	290
Bourdelles	93
Camiran	415
Casseuil	376
Floudès	110
Fontet	769
Fosses-et-Baleyssac	228
Gironde-sur-Dropt	1 321
Hure	557
La Réole	4 351
Lamothe-Landerron	1 132
Les Esseintes	241
Loubens	309
Loupiac-de-la-Réole	520
Mongauzy	599
Monségur	1 598
Montagoudin	177
Morizes	543
Noaillac	518
Roquebrune	283
Saint-Exupéry	169
Saint-Hilaire-de-la-Noaille	376
Saint-Michel-de-Lapujade	217
Saint-Sève	249
Saint-Vivien-de-Monségur	395

CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers : 8 488 habitants sur 30 communes	
Blasimon	924
Castelmoron-d'Albret	53
Castelviel	214
Caumont	140
Cazaugitat	217
Cleyrac	153
Coirac	212
Cours-de-Monségur	269
Coutures-sur-Dropt	97
Daubèze	155
Dieulivol	338
Landerrouet-sur-Ségur	101
Le Puy	403
Mauriac	232
Mesterrieux	228
Neuffons	141
Rimons	197
Sauveterre-de-Guyenne	1 858
Soussac	193
Saint-Antoine-du-Queyret	55
Saint-Brice	314
Saint-Felix-de-Foncaude	290
Saint-Ferme	340
Saint-Hilaire-du-Bois	81
Saint-Martin-de-Lerm	155
Saint-Martin-du-Puy	164
Saint-Sylpice-de-Guilleragues	233
Saint-Sulpice-de-Pommiers	262
Saint-Gemme	192
Taillecavat	277

CdC Montravel et Gurçon 6 802 habitants sur 7 communes	
Fougerolles	447
Lamothe-Montravel	1 390
Montcaret	1 453
Nastringues	127
Saint-Antoine-de-Breuilh	1 849
Saint-Seurin-de-Prats	483
Vélines	1 053

CdC de Castillon-Pujols : 14 877 habitants sur 24 communes	
Bossugan	38
Castillon-la-Bataille	3 238
Civrac-sur-Dordogne	222
Coubeyrac	71
Doulezon	263
Flaujagues	594
Gensac	701
Jugazan	275
Juillac	225
Les-Salles-de-Castillon	327
Mérignas	333
Mouliets-et-Villemartin	1 031
Pessac-sur-Dordogne	441
Pujols	526
Rauzan	1 248
Ruch	579
Saint-Jean-de-Blaignac	459
Saint-Magne-de-Castillon	2 030
Saint-Michel-de-Montaigne	325
Saint-Pey-de-Castets	603
Saint-Vincent-de-Pertignas	342
Sainte-Colombe	423
Sainte-Florence	149
Sainte-Radegonde	434

CdC Grand Saint-Emillionnais 3 266 habitants sur 5 communes	
Belvès-de-Castillon	334
Gardégan-et-Tourtirac	279
Saint-Genès-de-Castillon	373
Saint-Philippe-d'Aiguille	376
Sainte-Terre	1 904

Population totale (D1) : 66 189 habitants

Source : insee, population légale millésimée en 2020

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 033-253303499-20230523-D20230511-DE

S²LO

The logo for USTOM features the word "USTOM" in a bold, dark green, sans-serif font. The letter "O" is replaced by a circular graphic composed of three green arrows forming a clockwise cycle. The letters "U" and "M" have small green arrowheads pointing downwards from their top and bottom respectively.

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

UNION DES SYNDICATS DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2093 route de La Confrérie - 33790 Massugas

05 57 84 00 20
contact@ustom.fr

www.ustom.fr